

DINAN
AGGLOMÉRATION

ÉCONOMIE
HABITAT
DÉPLACEMENTS
AGRICULTURE
PATRIMOINE
ENVIRONNEMENT

PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL

CAHIER DE L'AGRICULTURE



Janvier 2020

SOMMAIRE



Chapitre 1 : Les entreprises agricoles..... 4

- I. Un nombre de sièges d'exploitation en baisse 4
- II. La surface agricole utile des exploitations 6
- III. Une densité d'exploitations faible 9
- IV. Des exploitations individuelles qui ne sont plus majoritaires 10



Chapitre 2 : Les productions des entreprises agricoles 12

- I. Une agriculture orientée vers l'élevage 12
- II. La qualité des productions 17
- III. Une agriculture en voie de diversification 20



Chapitre 3 : L'emploi agricole 25

- I. L'emploi sur les entreprises agricoles 25
- II. Le vieillissement des chefs d'exploitation 27
- III. La dynamique de l'installation 30
- IV. Le taux de renouvellement 30
- V. L'agriculture, une source d'emplois dans la filière agricole et agroalimentaire 30



Chapitre 4 : Le foncier, support de l'activité agricole 32

- I. Un territoire occupé par l'activité agricole 32
- II. La dispersion parcellaire 34



Chapitre 5 : Les enjeux du PLUi en matière d'agriculture 36

- I. Concilier préservation de l'activité agricole et développement du territoire 36
- II. Concilier préservation de l'activité agricole et fonctionnalité du territoire 37
- III. Concilier agriculture et biodiversité 39
- IV. Le potentiel énergétique 40

Chapitre 6 : Agricultures de Dinan Agglomération, les futurs possibles 41

- I. Méthodologie 41
- II. Présentation des scénarios 41
- III. Les remarques du groupe 46
- IV. Les enjeux du PLUi 48

**PLAN
LOCAL
URBANISME
INTERCOMMUNAL**

1

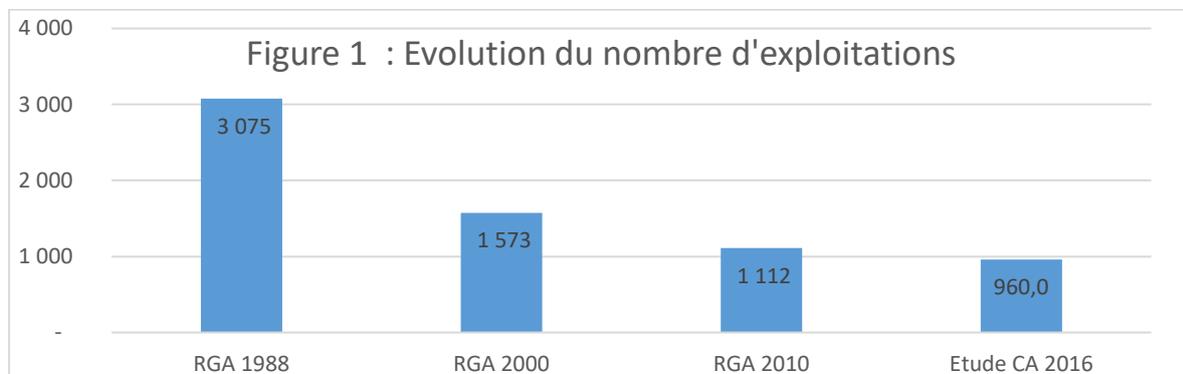
Agriculture

Les diagnostics à l'échelle de Dinan Agglomération ont été réalisés au début de la procédure d'élaboration du PLUi soit en 2016-2017.

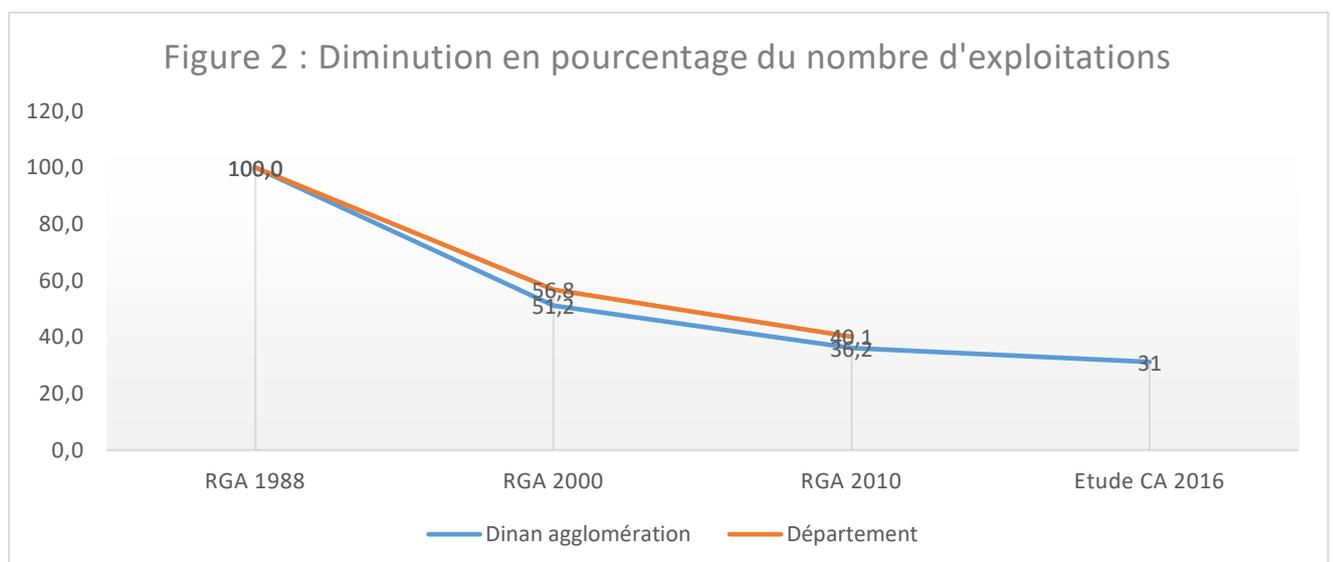
Chapitre 1 : Les entreprises agricoles

I. Un nombre de sièges d'exploitation en baisse

Entre 1998 et 2016, toutes les communes du territoire de Dinan Agglomération ont vu leur nombre de sièges d'exploitation diminuer de manière très importante. En effet, plus de 3 000 exploitations étaient comptabilisées en 1988 contre 960 en 2016 (selon les projections du diagnostic agricole). Ces 960 exploitations correspondent à environ 12 % des exploitations du département.



Cela représente une diminution d'environ 69 % sur presque trente ans, avec un ralentissement de la tendance depuis 2000.

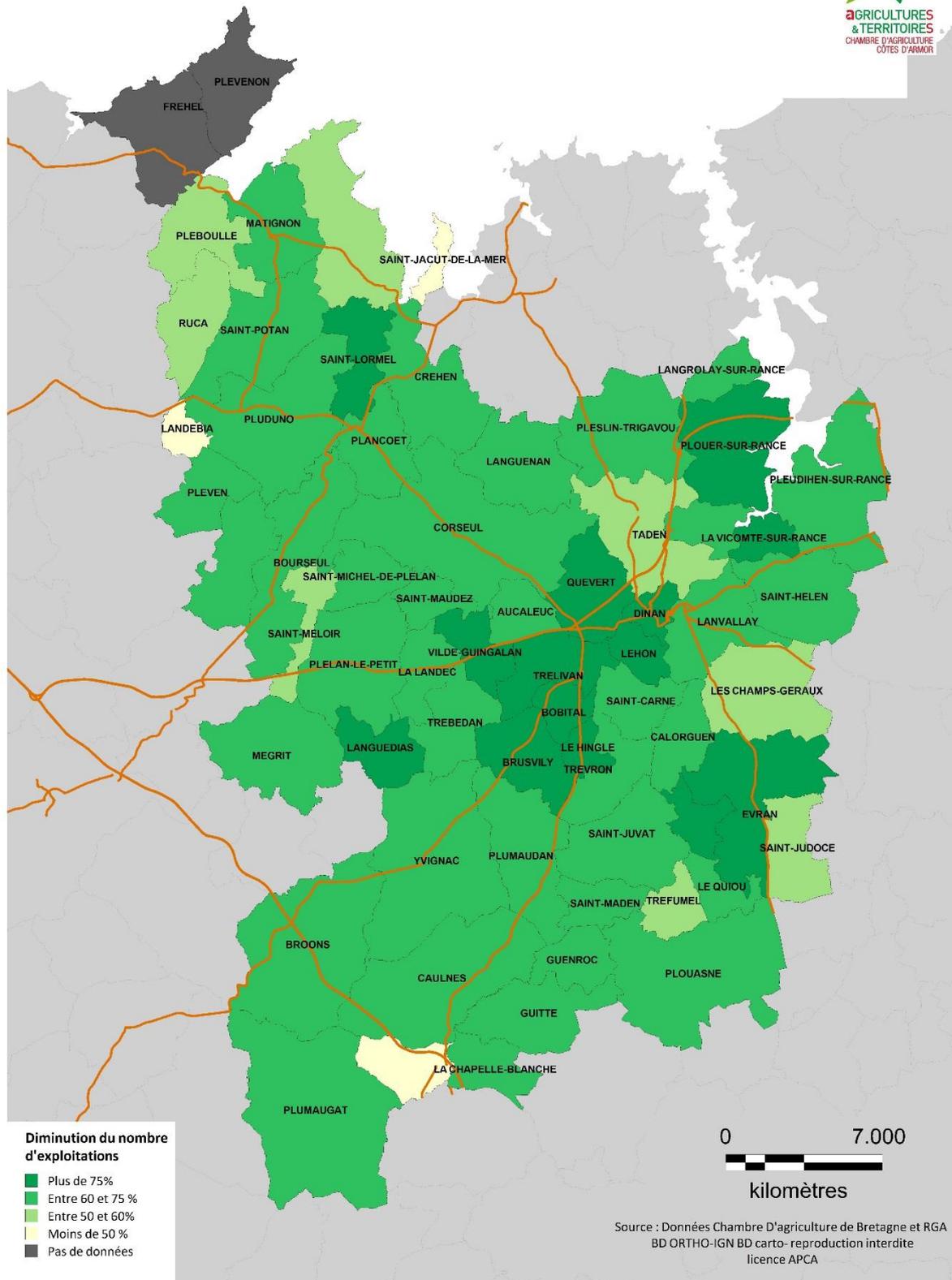


Cette diminution s'observe de manière similaire sur le reste du département.

Les communes ayant perdu le plus d'exploitations (en pourcentage) sont localisées au pourtour de Dinan et au Sud de la RN 174. Ceci s'explique par l'urbanisation marquée de Dinan et des communes limitrophes. La réalisation de la RN 174 a consommé du foncier et donc fragilisé les exploitations

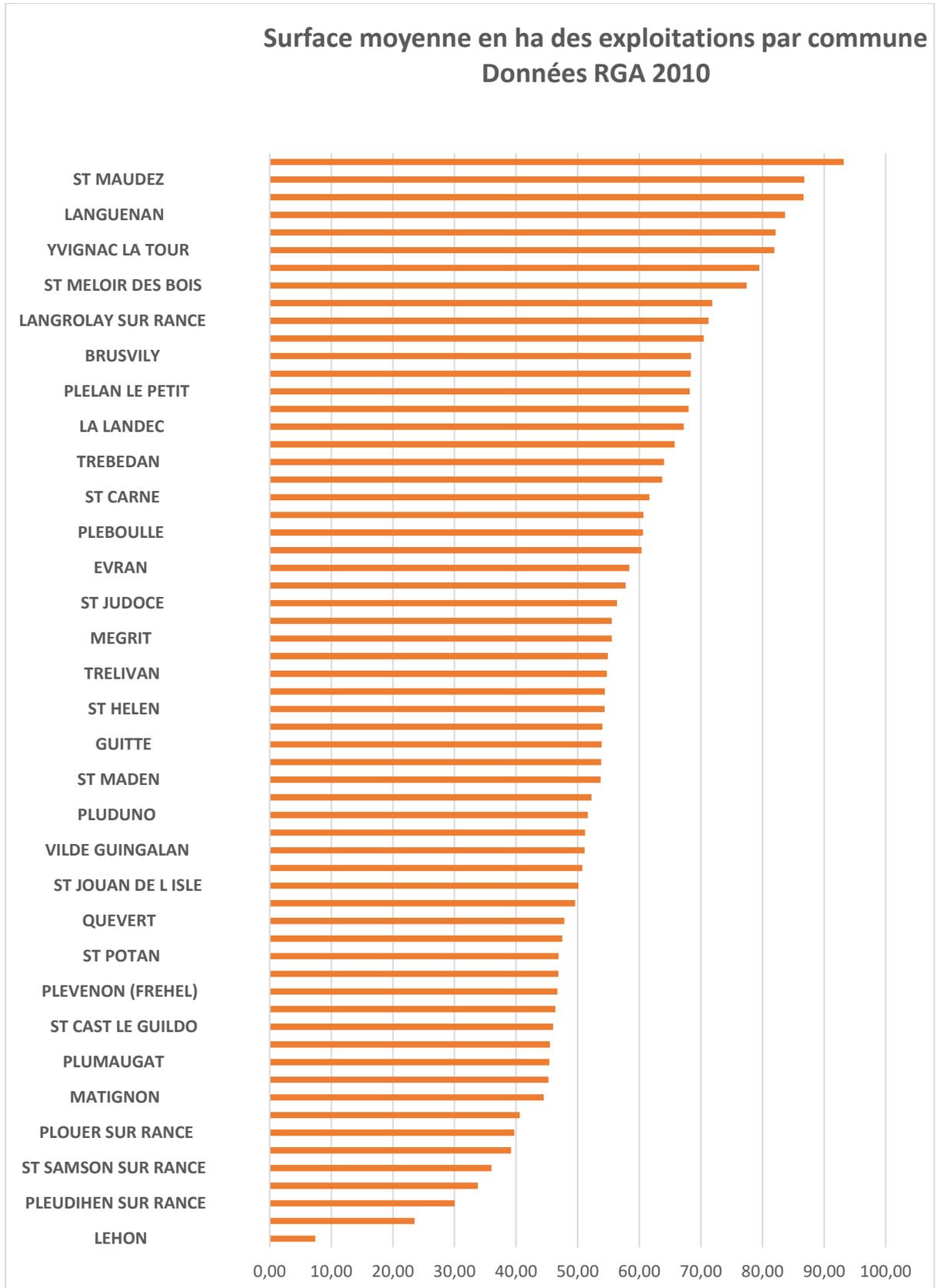
proches du tracé. Par ailleurs, le développement urbain de Dinan se spatialise sur ses communes limitrophes (1^{re} et 2^e couronnes dinannaise).

Evolution du nombre d'exploitations entre 1988 et 2016

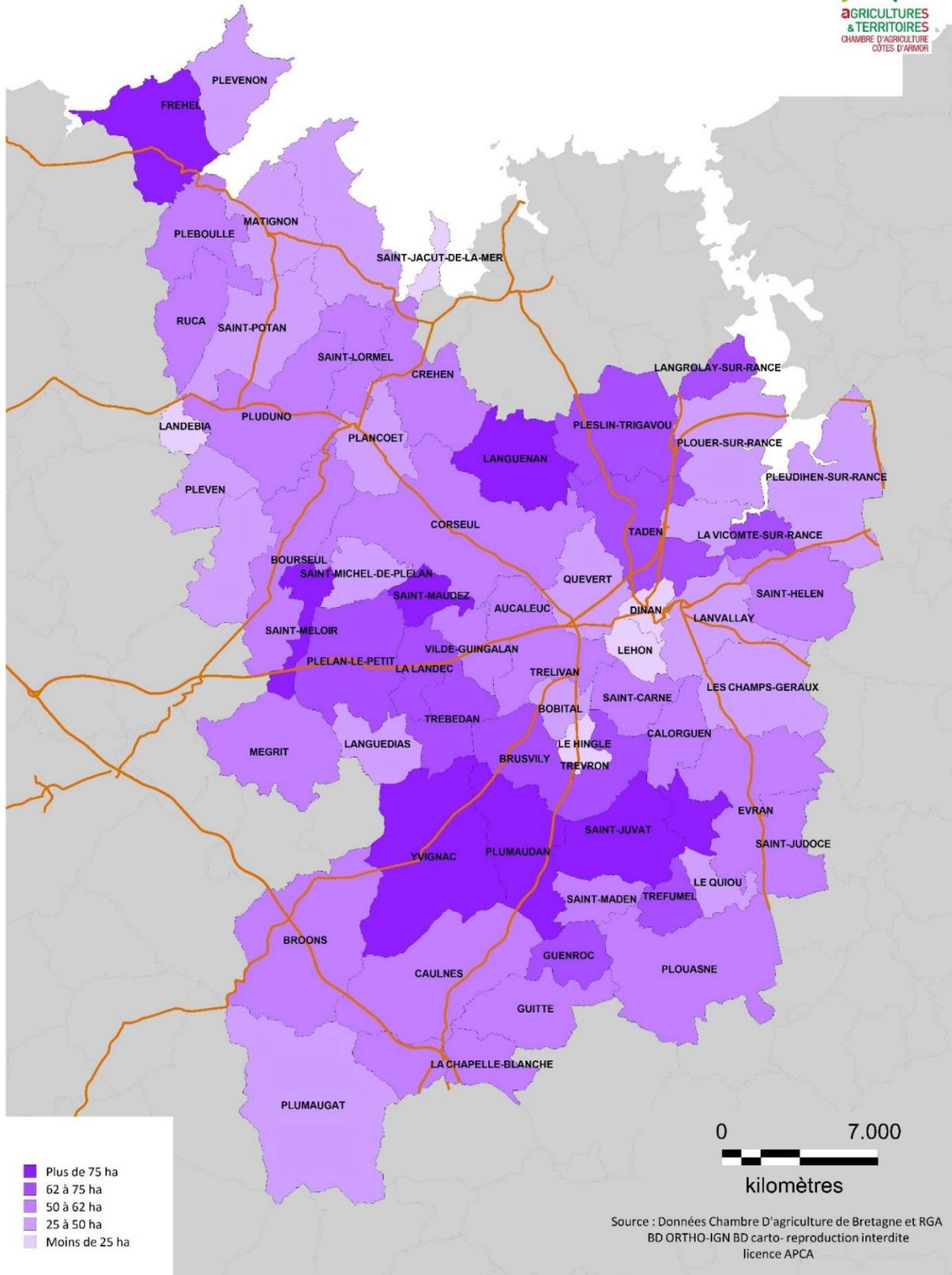


II. La surface agricole utile des exploitations

La SAU représente 63 % de la surface totale du territoire de Dinan Agglomération. La surface moyenne d'une exploitation sur Dinan Agglomération est de 62 ha (données RGA 2010) pour une moyenne départementale de 54 ha.



Surface Moyenne des exploitations

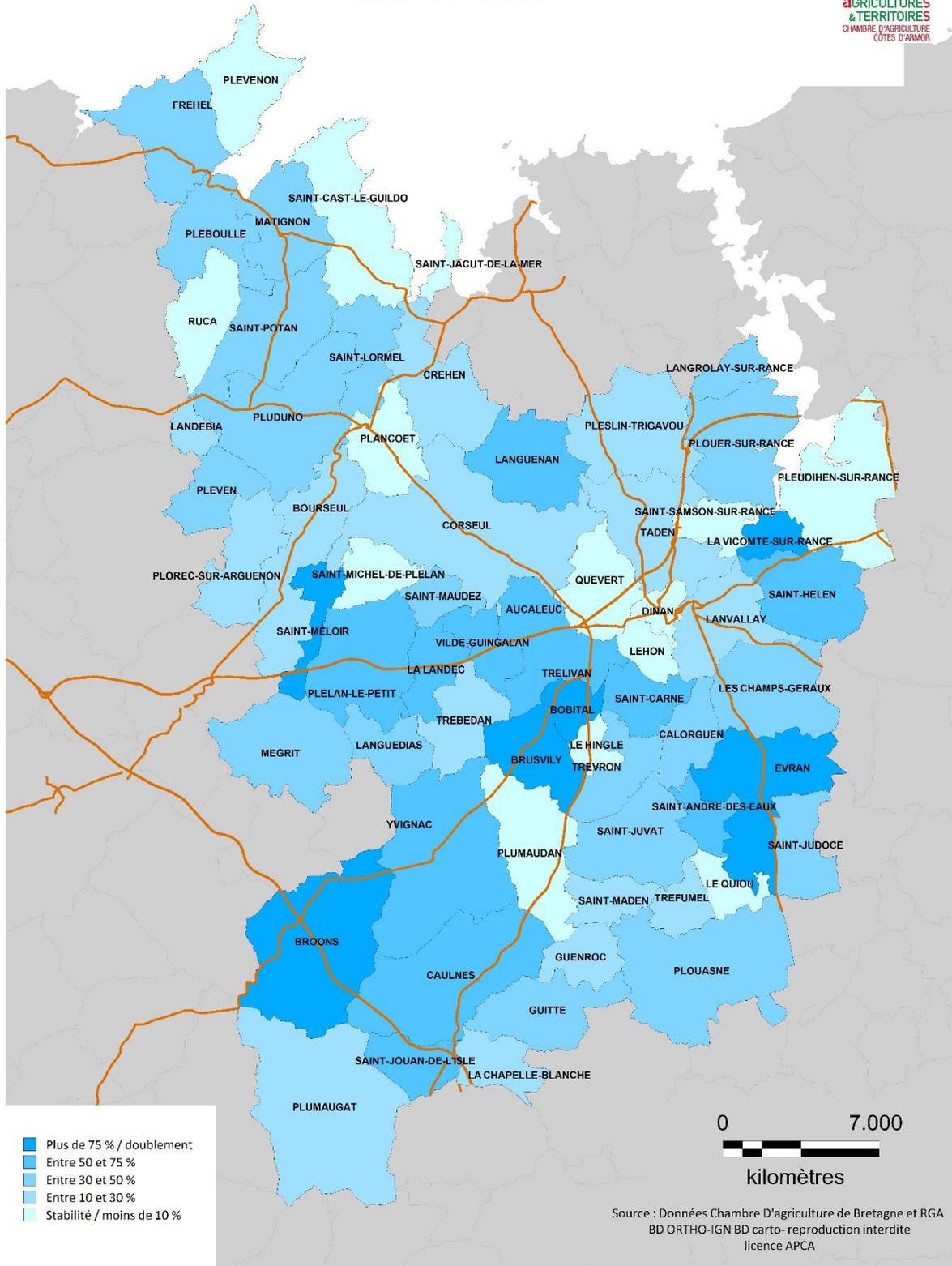


- Plus de 75 ha
- 62 à 75 ha
- 50 à 62 ha
- 25 à 50 ha
- Moins de 25 ha

0 7.000
kilomètres

Entre 2000 et 2010, la taille moyenne des exploitations a augmenté de 40 %, L'agrandissement des exploitations a été général entre 2000 et 2010 sur le territoire (des différences existent selon les communes, avec une augmentation marquée pour les exploitations de Broons, Evran ou Brusvily).

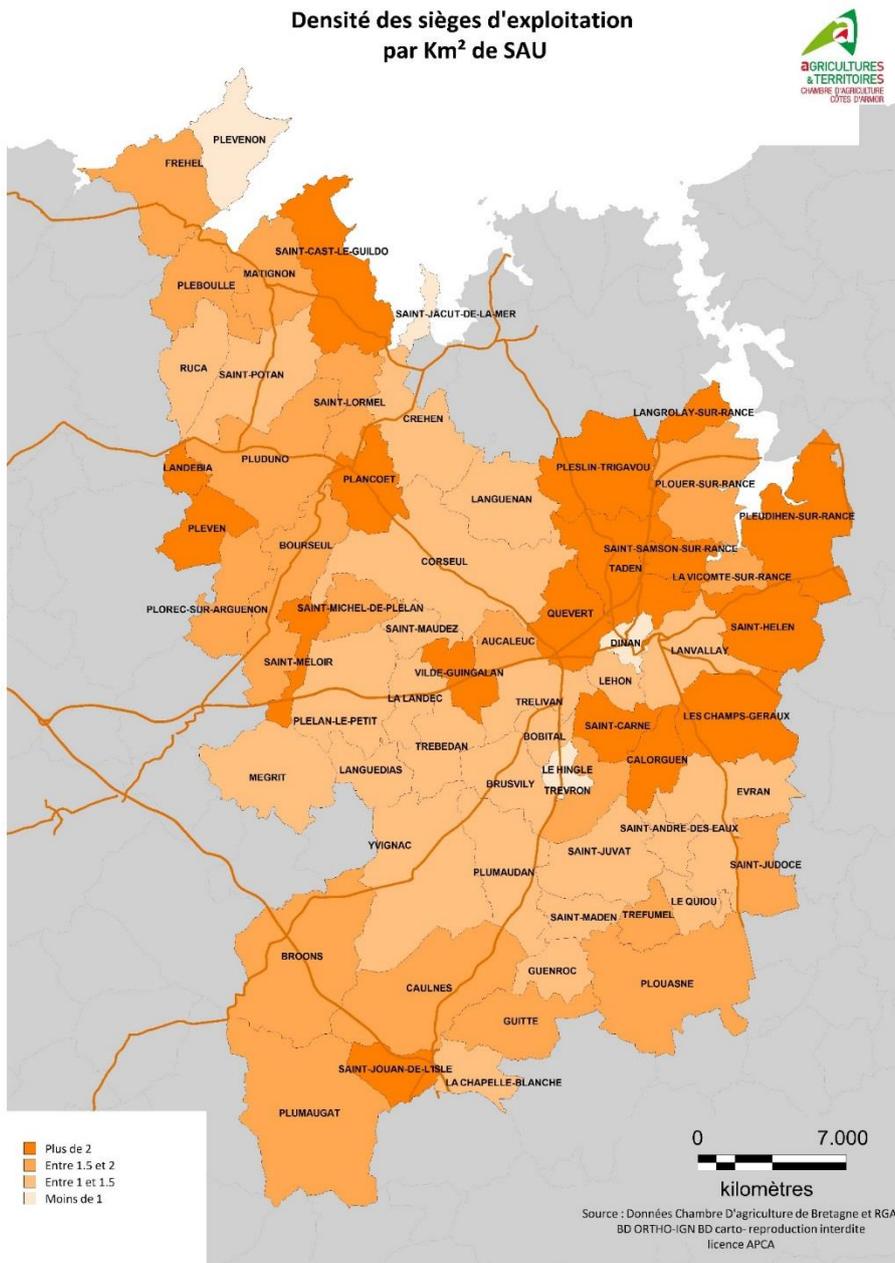
Evolution de la SAU moyenne par exploitation
entre 2000 et 2010



III. Une densité d'exploitations faible

La surface agricole utile (SAU) du territoire de Dinan Agglomération représente 63 % du territoire. La taille moyenne des exploitations est légèrement supérieure à la moyenne départementale. Par contre, la densité (le nombre d'exploitation au Km² de surface agricole) est plus faible avec 1.7 siège d'exploitations par km² en 2016 contre 2.1 (sur des données 2010, les dernières disponibles) pour le département.

La répartition géographique des exploitations est assez hétérogène dans les communes, cependant, la répartition au km² des exploitations agricoles est plus dense sur la deuxième couronne de Dinan. La densité de population est également plus importante sur ces zones.



IV. Des exploitations individuelles qui ne sont plus majoritaires



Les changements structuraux des dernières décennies (concernant la production, la taille des exploitations, les évolutions juridiques, les profils des chefs d'exploitation et leurs attentes envers leur métier, les capitaux nécessaires pour la création ou la reprise d'exploitation...) ont amené des mutations importantes dans la constitution juridique des exploitations. Le choix s'est plus orienté vers des formes sociétaires (GAEC, EARL, SCEA...) aux dépens des formes individuelles.

Entre 2002 à 2015, les formes sociétaires évoluent à l'échelle départementale de 42 % (GAEC, EARL et autres formes sociétaires) à 60 % (figures 3 et 4).

Figure 3 : Répartition des chefs d'exploitation selon la forme juridique en 2002 (Données MSA)

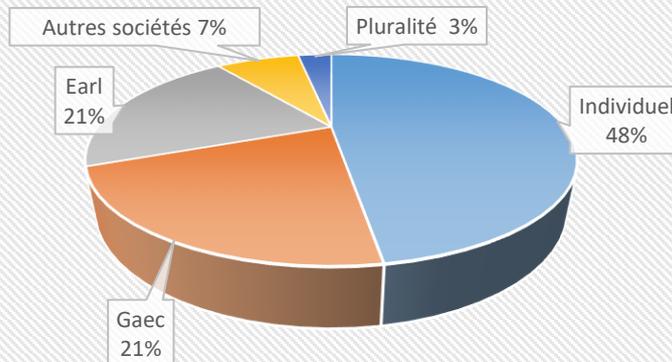
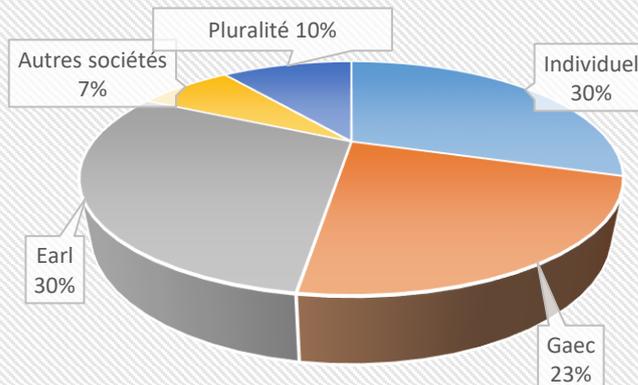


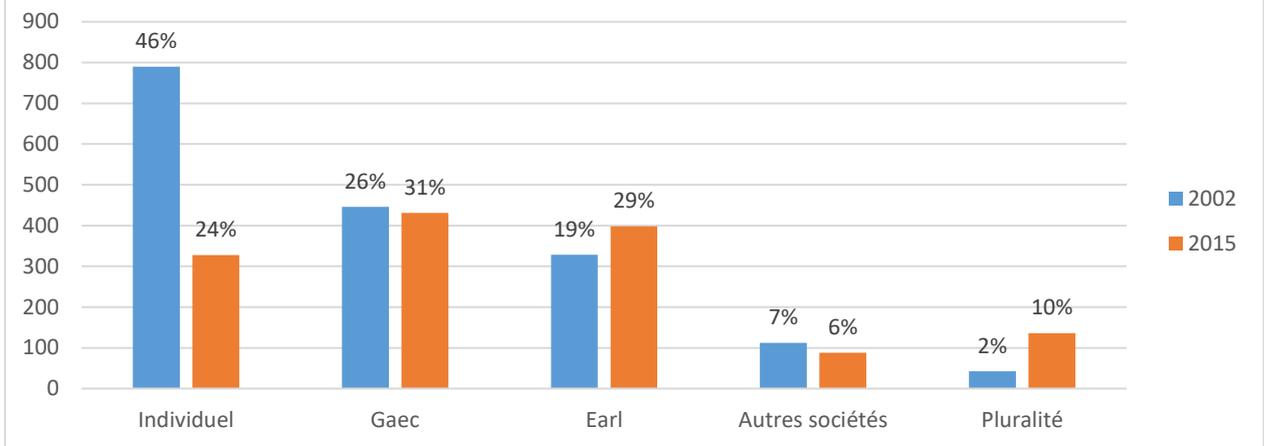
Figure 4 : Répartition des chefs d'exploitation selon la forme juridique en 2015 (Données MSA)



Sur Dinan Agglomération, le choix sociétaire des chefs d'entreprises agricoles est davantage marqué. En effet, en 2015, les formes sociétaires représentaient 63 % et en 2002, elles n'étaient que de 45 %.

Une exploitation peut avoir plusieurs sièges répartis sur le territoire (sièges principaux et sièges secondaires). La prise en compte du déplacement des animaux et plus particulièrement la problématique des grands troupeaux (vaches laitières), la localisation et l'accès aux bâtiments agricoles et la circulation des engins agricoles doivent être intégrés dans les différentes analyses à venir.

Figure 5 : Répartition des chefs d'exploitation selon la forme juridique



Chapitre 2 : Les productions des entreprises agricoles



I. Une agriculture orientée vers l'élevage



Le territoire de Dinan Agglomération est un territoire d'excellence pour l'élevage où il est aujourd'hui dominant. En effet, les trois quarts des exploitations (76 %) présentent un élevage et seulement un quart (24 %) n'ont pas d'activité liée aux animaux.



Figure 6: Répartition des exploitations selon l'activité d'élevage
(Source diagnostic Chambre agriculture)

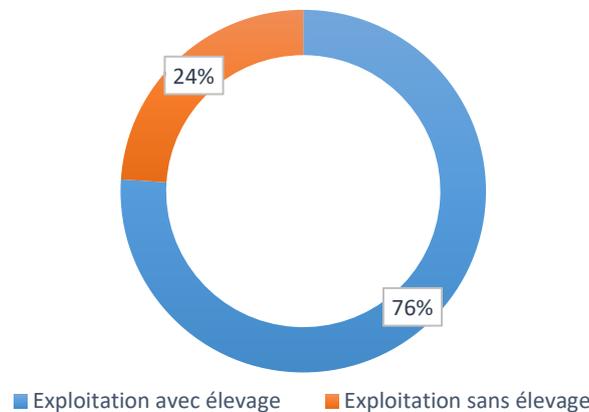
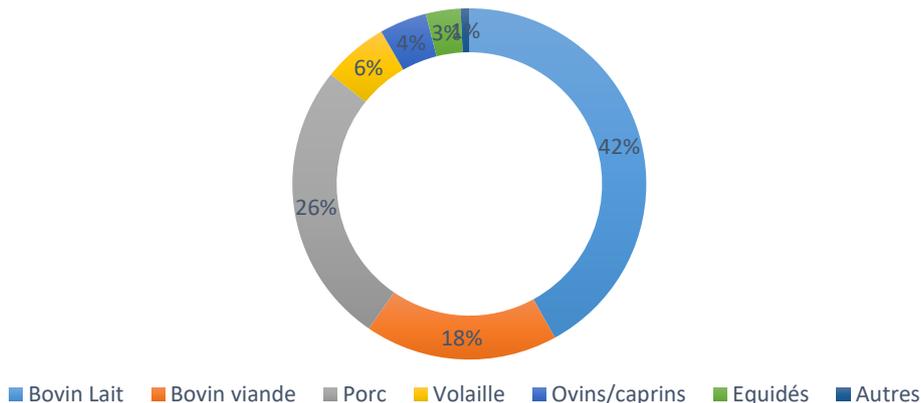


Figure 7 : Répartition des ateliers d'élevage
(source diagnostic Chambre d'agriculture)



La présence des élevages bovins est prépondérante. En effet, ils représentent plus de 50 % des exploitations du territoire (Figure 7). Les élevages bovins sont répartis sur l'ensemble du territoire, mais le modèle intensif est plus présent sur le nord-est.

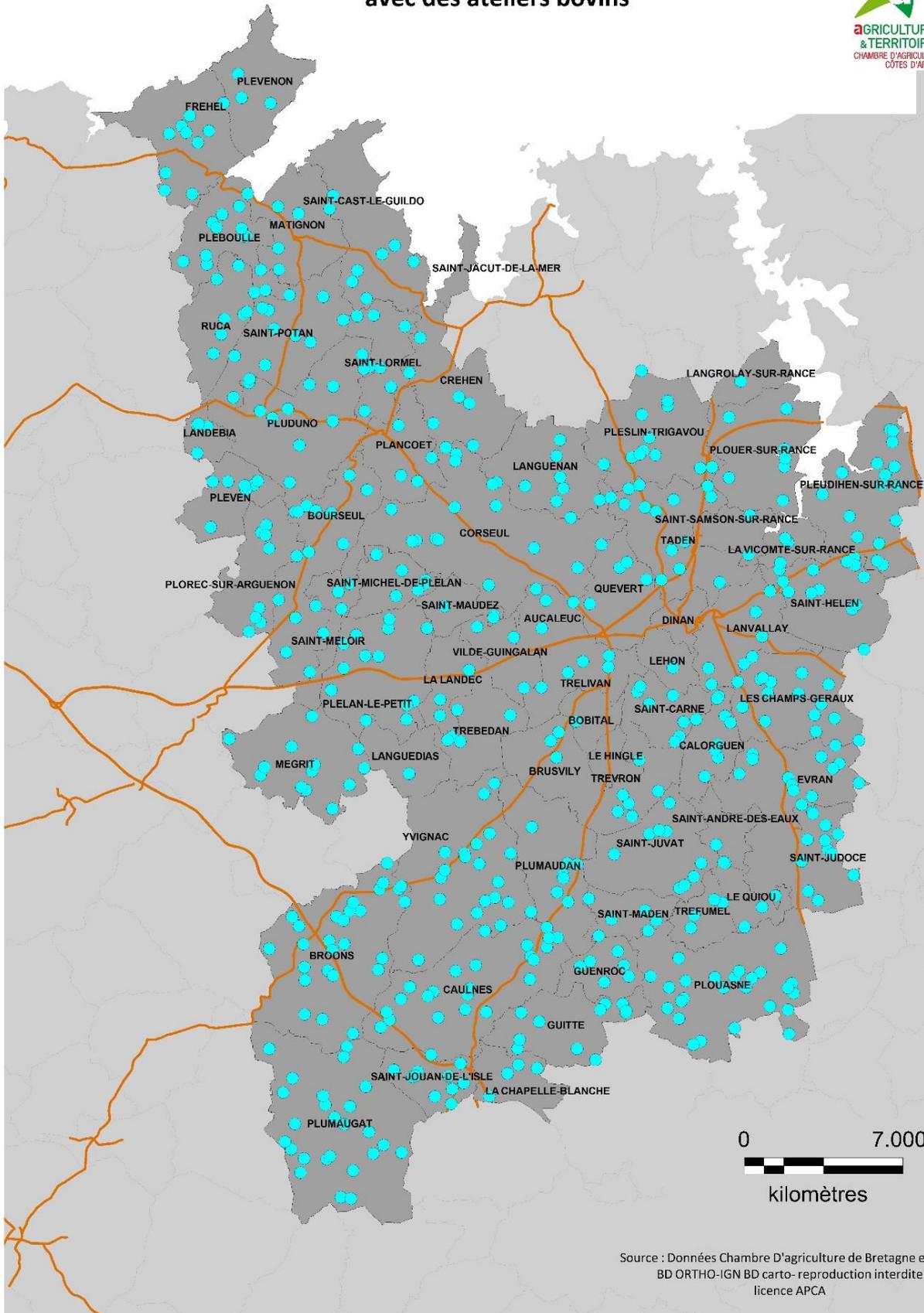
Les productions porcines sont également réparties sur l'ensemble du territoire avec une densité plus importante le long de RN 12 et sur les secteurs nord-ouest limitrophes du territoire de la communauté Lamballe Terre et Mer.

Le territoire de Dinan Agglomération est moins spécialisé dans l'exploitation avicole, hormis une certaine densité au Sud et à l'Est du territoire.

Ainsi, il n'y a pas de spécialisation évidente de productions sur le territoire de Dinan Agglomération. En revanche, ces éléments doivent alimenter les réflexions autour de la gestion des déchets et des sources potentielles d'énergie.

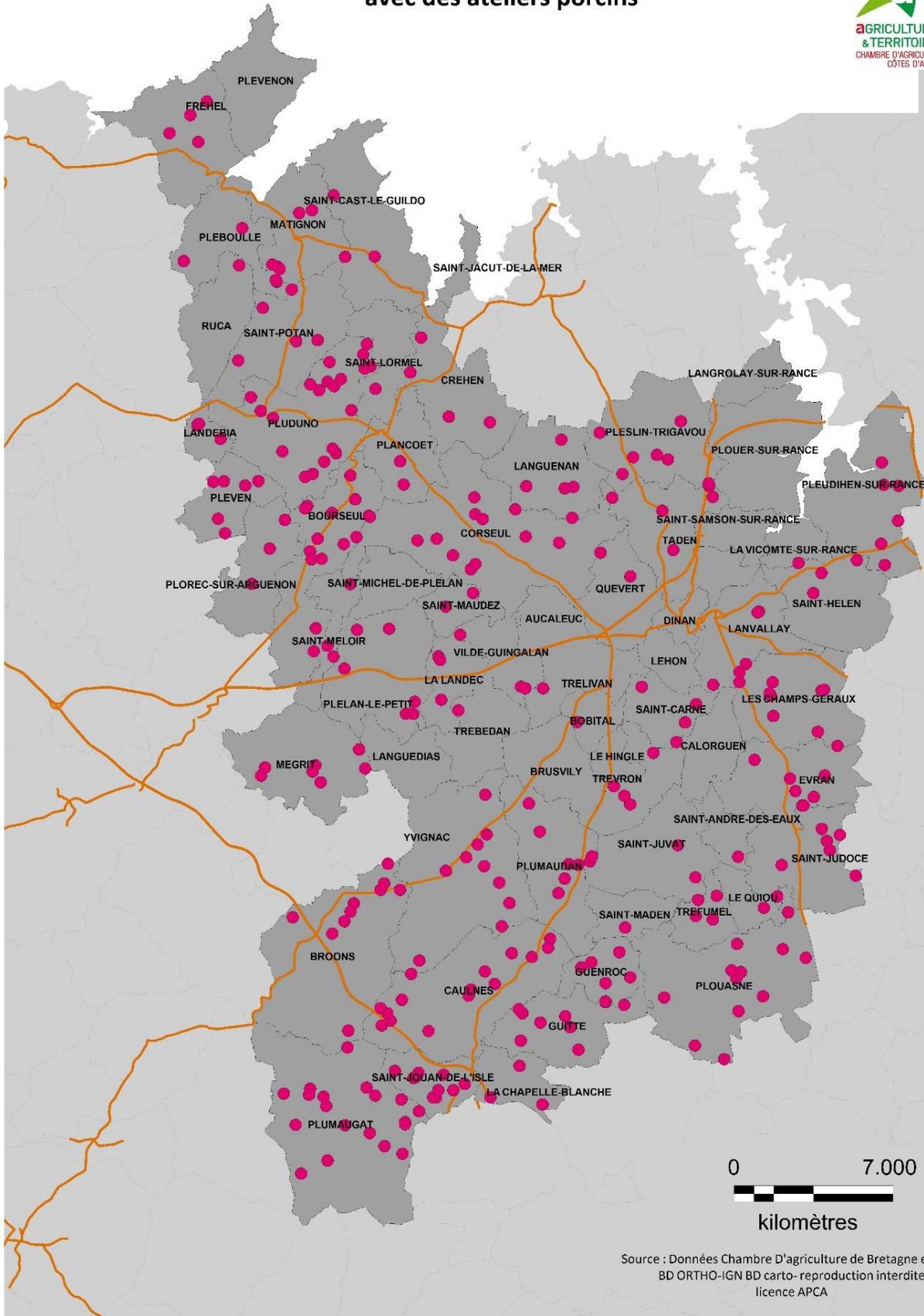


Localisation des exploitations avec des ateliers bovins



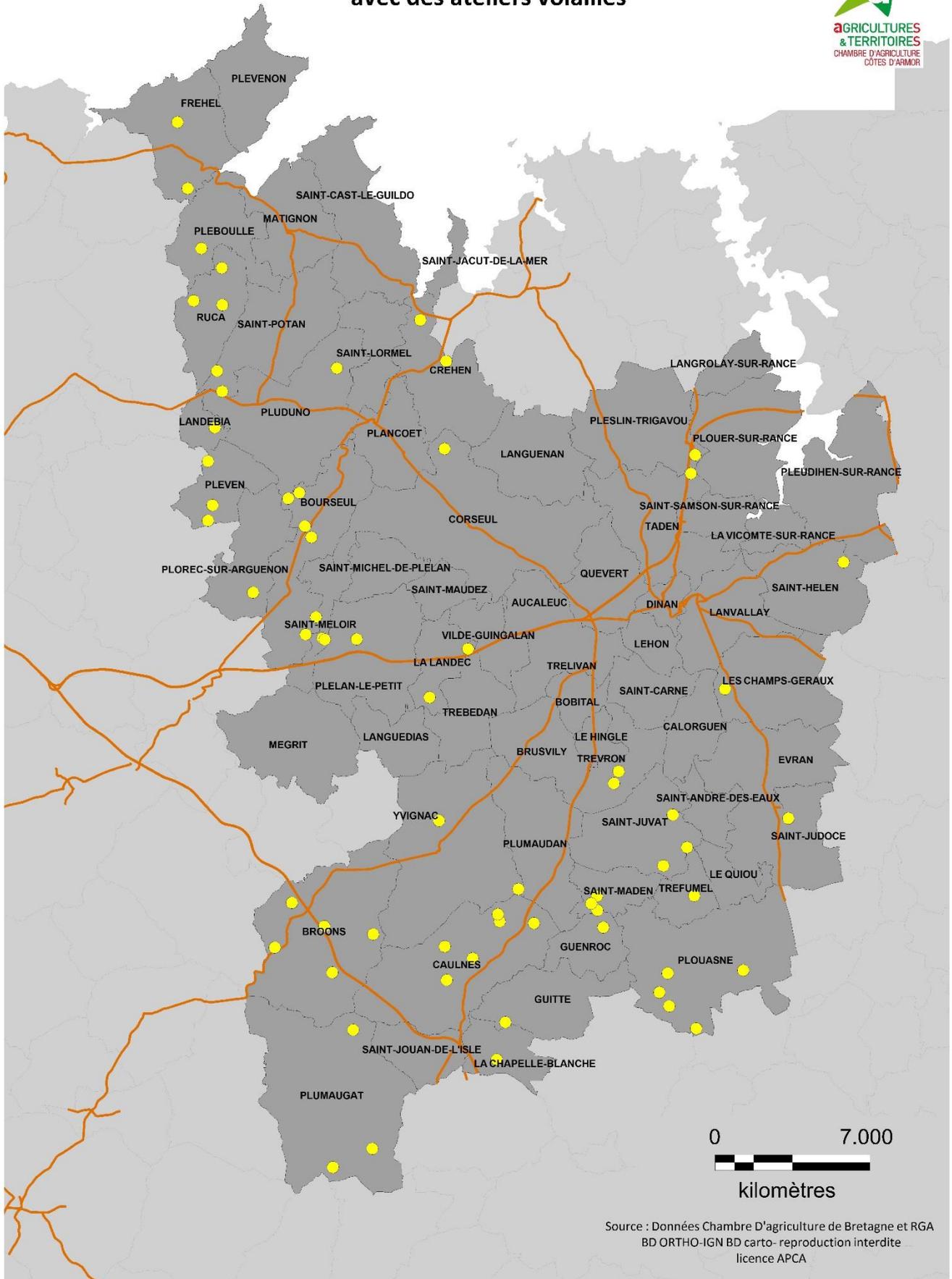
Source : Données Chambre D'agriculture de Bretagne et RGA
BD ORTHO-IGN BD carto- reproduction interdite
licence APCA

Localisation des exploitations avec des ateliers porcins



Source : Données Chambre D'agriculture de Bretagne et RGA
BD ORTHO-IGN BD carto- reproduction interdite
licence APCA

Localisation des exploitations avec des ateliers volailles



II. La qualité des productions

Les signes officiels de qualité sont de deux ordres. Ils garantissent soit l'origine géographique du produit, soit un mode de production particulier. Par exemple, l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit.



Les communes de Dinan Agglomération sont concernées par plusieurs AOC/AOP :

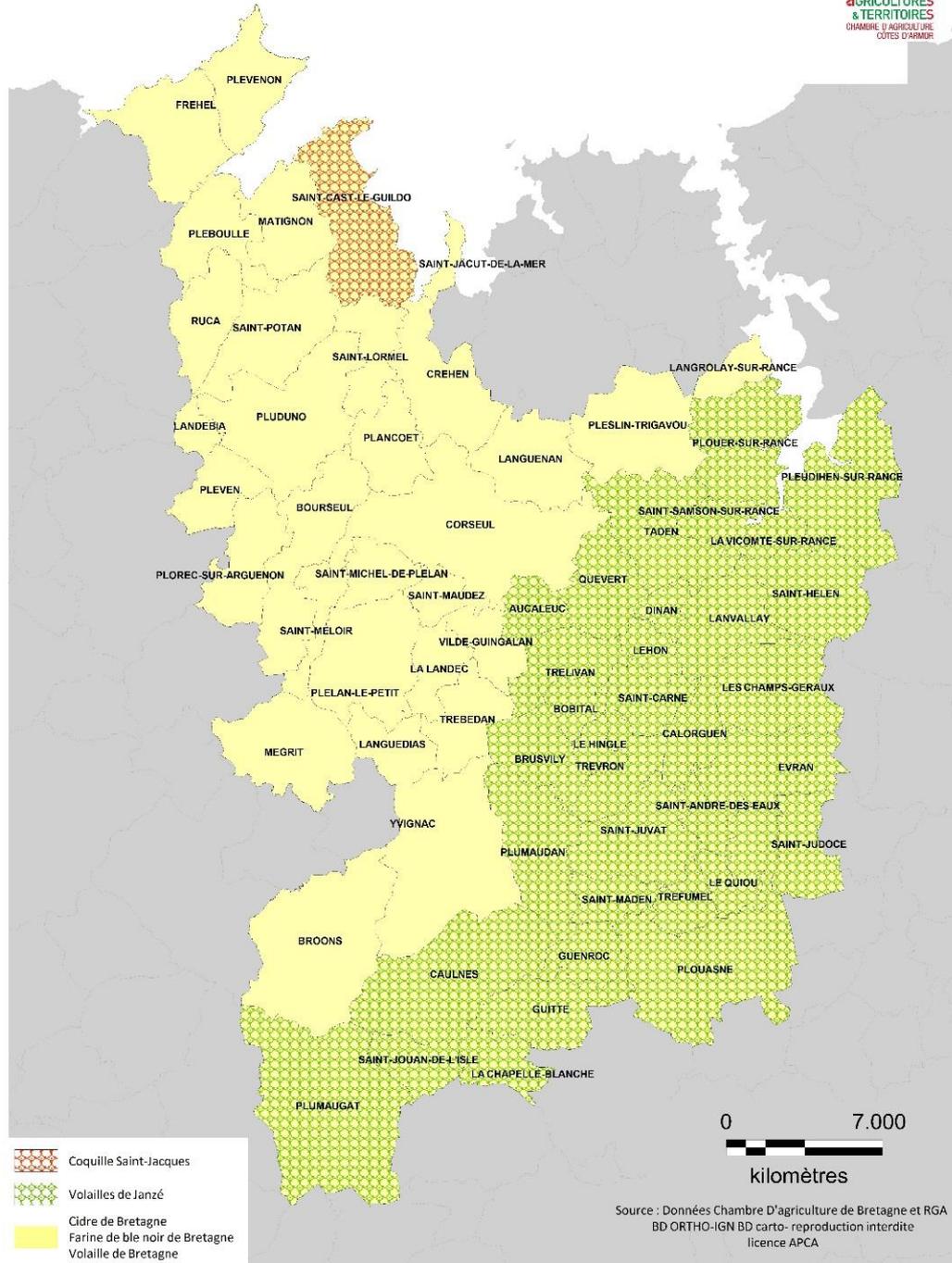
- Eau-de-vie de cidre de Bretagne
- Pommeau de Bretagne
- Prés-salés du Mont-Saint-Michel



L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) constitue une étape vers l'AOP. Elle permet une protection de la dénomination sur le territoire français, en attendant l'enregistrement et la protection au niveau européen.



Les IGP du territoire



L'agriculture biologique est un système de production agricole spécifique qui exclut l'usage d'engrais chimiques, de pesticides de synthèse, d'OGM et limite l'emploi d'intrants. L'usage de médicaments est limité et strictement encadré.

Selon l'analyse des données du diagnostic, le territoire intercommunal compte 40 producteurs en agriculture biologique dans des productions assez différenciées. Ils représentent environ 5 % des exploitations. Cette donnée est comparable à la moyenne départementale qui s'établit à 6 %, mais est légèrement inférieure à la donnée régionale qui est de 8%.

Types d'ateliers :

- 13 exploitations avec un atelier de production laitière

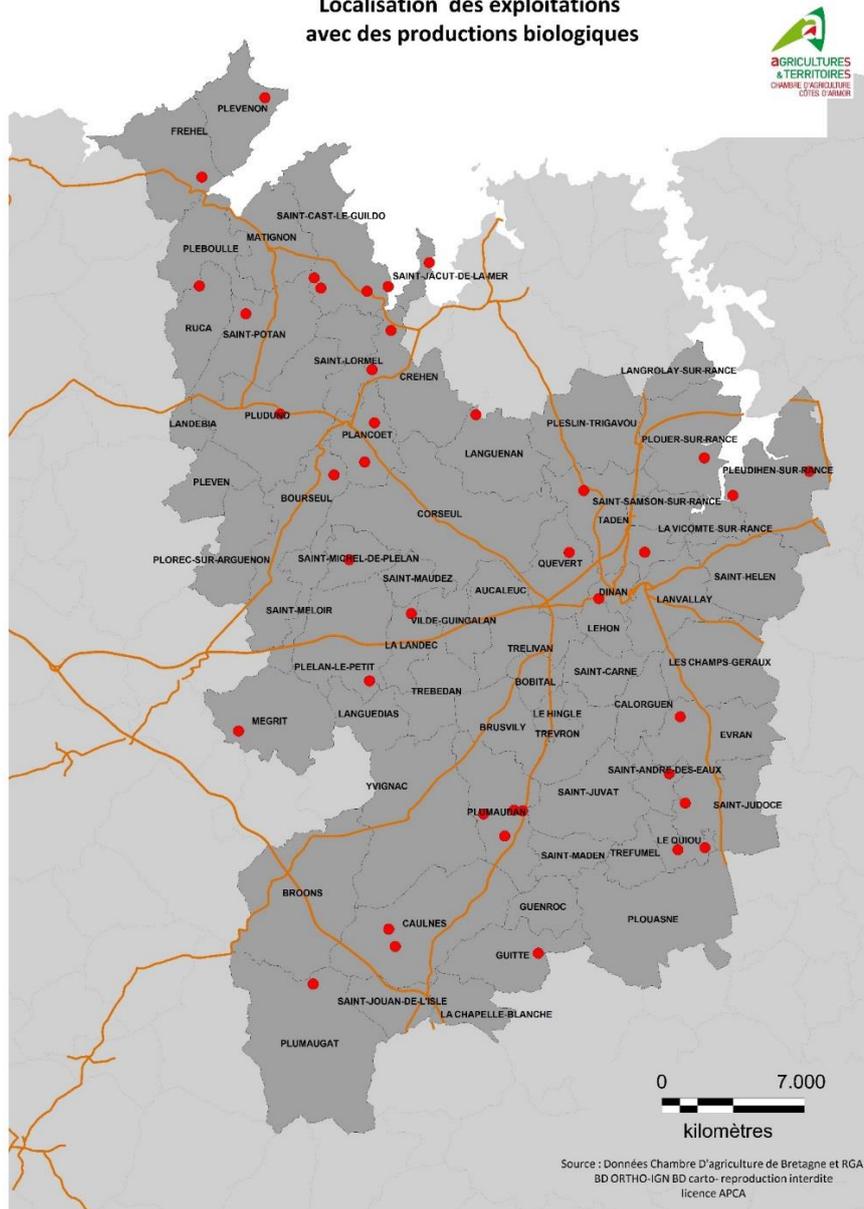
- 8 exploitations avec un atelier de production de viande bovine
- 8 exploitations avec un atelier de production porcine
- 7 exploitations avec un atelier de production de fruits
- 5 exploitations avec un atelier de production d'ovins/caprins



Sur les 40 exploitations en production biologique, au moins 15 vendent tout ou partie de leur production en vente directe. Au moins 10 transforment eux-mêmes une partie de leur production.



Localisation des exploitations
avec des productions biologiques



III. Une agriculture en voie de diversification

L'article L.311-1 du Code Rural dispose que sont réputées agricoles les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. [...]. Il en est de même de la production et, le cas échéant, de la commercialisation, par un ou plusieurs exploitants agricoles, de biogaz, d'électricité et de chaleur par la méthanisation, lorsque cette production est issue pour au moins 50 % de matières provenant d'exploitations agricoles. Les revenus tirés de la commercialisation sont considérés comme des revenus agricoles, au

prorata de la participation de l'exploitant agricole dans la structure exploitant et commercialisant l'énergie produite. Les modalités d'application du présent article sont déterminées par décret.

✓ **La vente directe au consommateur de produits agricoles, transformés ou non**



De plus en plus d'exploitations cherchent à mieux valoriser leurs produits et à tisser des liens particuliers avec le consommateur en développant des ateliers de transformation de leur production ou en vendant directement à la ferme, sur les marchés ou en panier, tout ou partie de leur production alimentaire.

Une offre existe et se développe sur le territoire du Dinan agglomération : 43 exploitations minimum pratiquent cette activité de vente directe et 18 exploitations réalisent de la transformation à la ferme pour des productions très diversifiées : fruits et légumes, produits laitiers, viande bovine, porc... Ces exploitations sont présentées sur tout le territoire. Ce type d'exploitation ne présente pas de liens avec la proximité des pôles urbains.

✓ **Les activités d'accueil à la ferme**

Gîtes, gîtes de groupe, d'étape, chambres d'hôtes, campings à la ferme... toutes ces activités permettent de proposer une offre d'hébergement, de restauration, de loisir et d'accueil à la ferme. Elles participent souvent au maintien du patrimoine bâti, une seconde vie pour les bâtiments agricoles du territoire et un outil de valorisation du tourisme-nature.

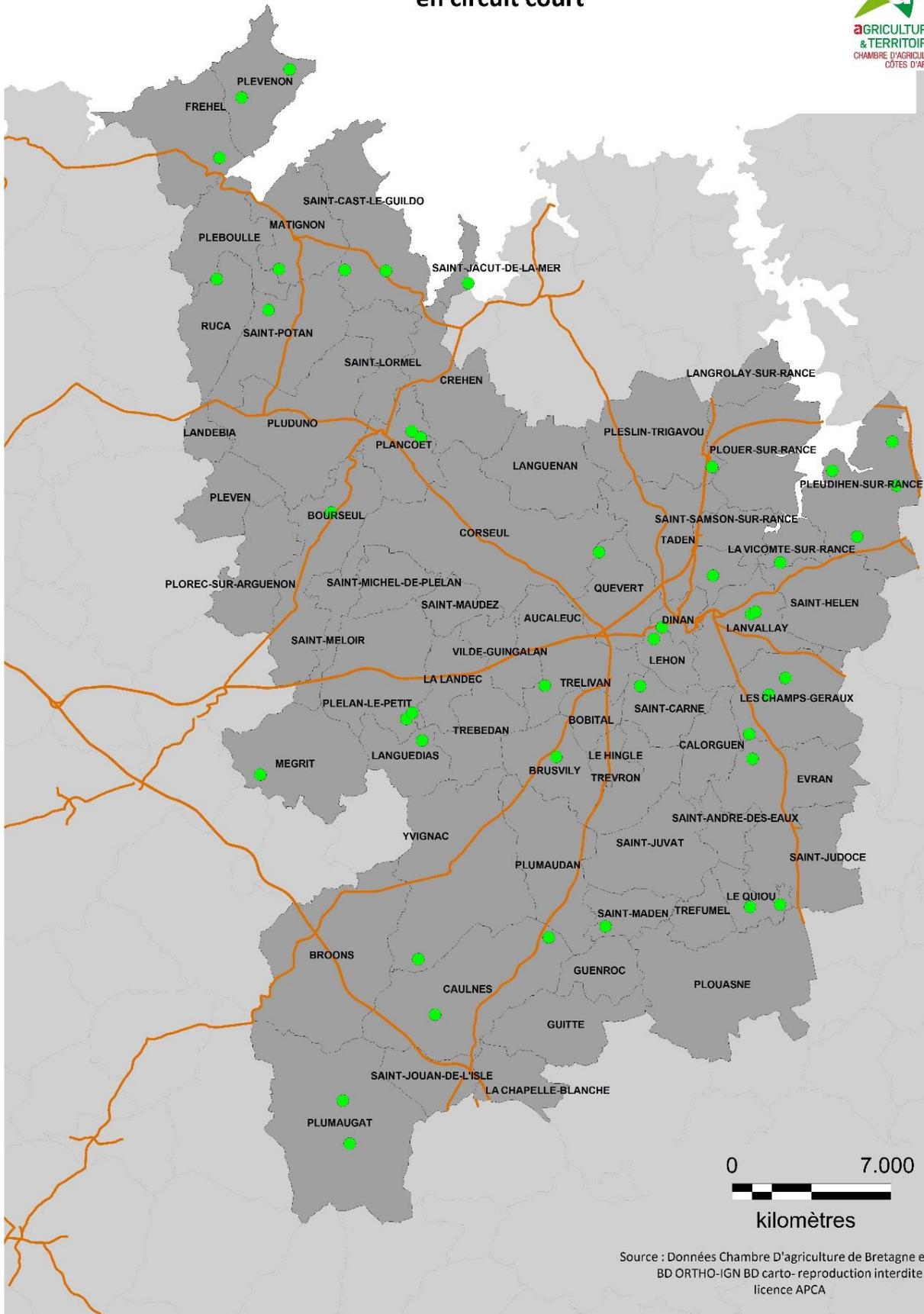
18 exploitations ont développé des activités d'accueil sur le territoire de Dinan Agglomération. Ces exploitations sont présentées sur tout le territoire sans qu'il n'ait de rapport avec la proximité de site touristique (Dinan, La Rance ou le littoral).

✓ **La diversification vers une production énergétique**

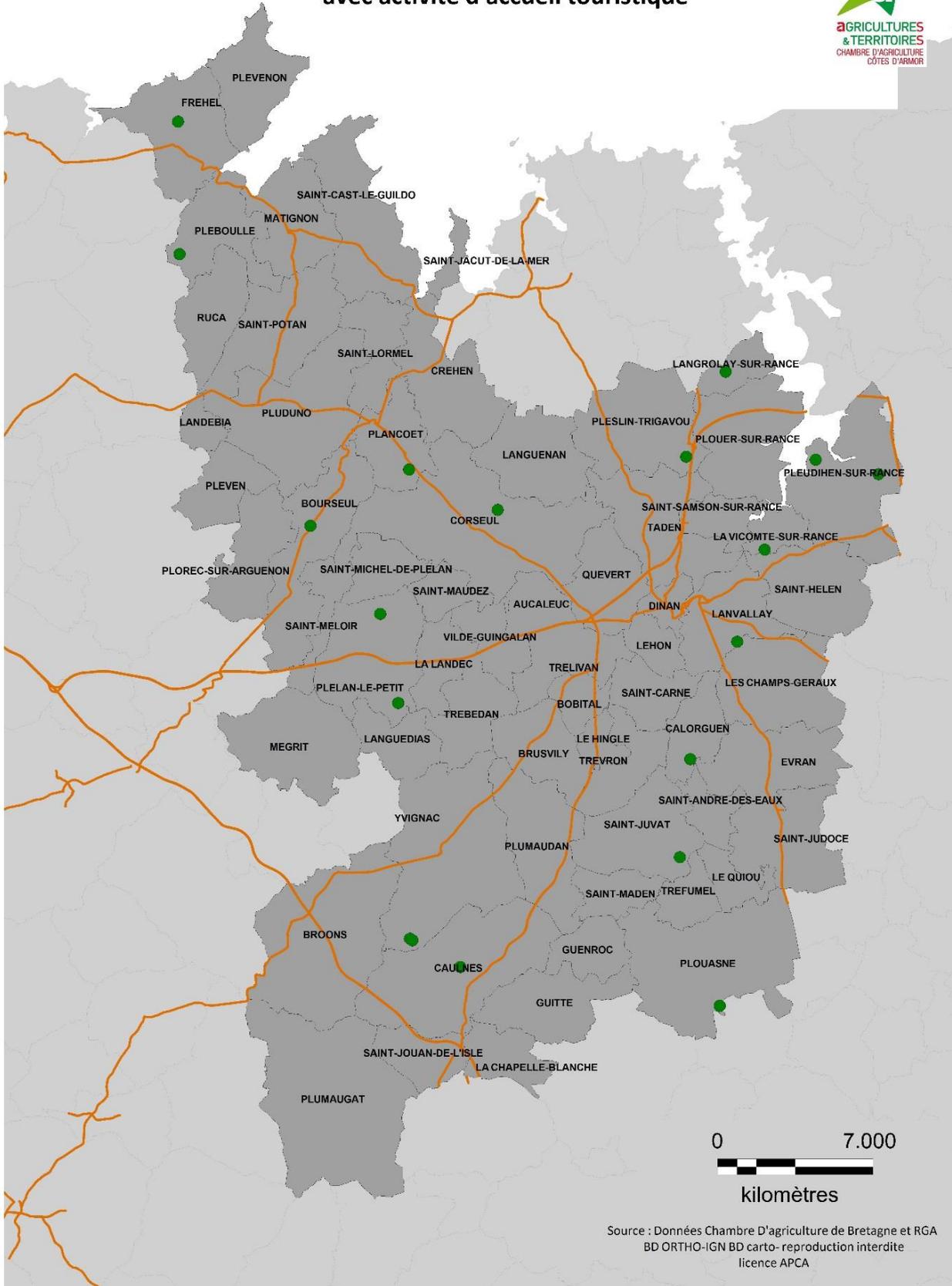
Les entreprises agricoles, au-delà de la recherche de performance économique, commencent à rechercher la performance énergétique. Cela passe par des investissements, individuels ou collectifs, dans des équipements d'économie d'énergie mais aussi dans des équipements pour la production d'énergie renouvelable (source : bois, énergie solaire, effluents d'élevage...).

11 exploitations auraient une activité de méthanisation et 6 une activité liée à l'exploitation du bois.

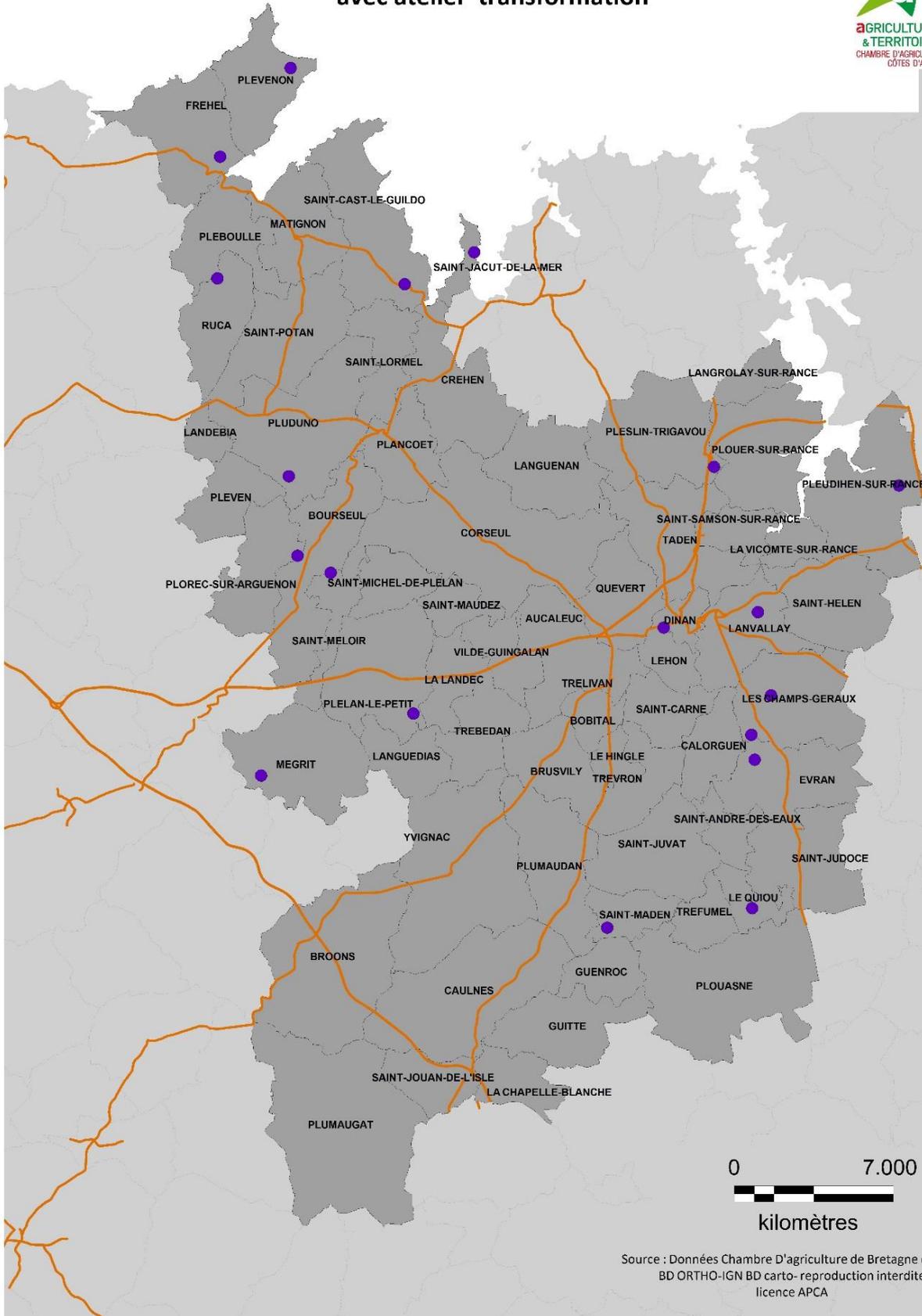
Localisation des exploitations en circuit court



Localisation des exploitations avec activité d'accueil touristique



Localisation des exploitations avec atelier "transformation"



Chapitre 3 : L'emploi agricole

I. L'emploi sur les entreprises agricoles



Les exploitations du territoire génèrent un nombre assez important d'emplois directs, 2 152 emplois répartis selon le tableau suivant :



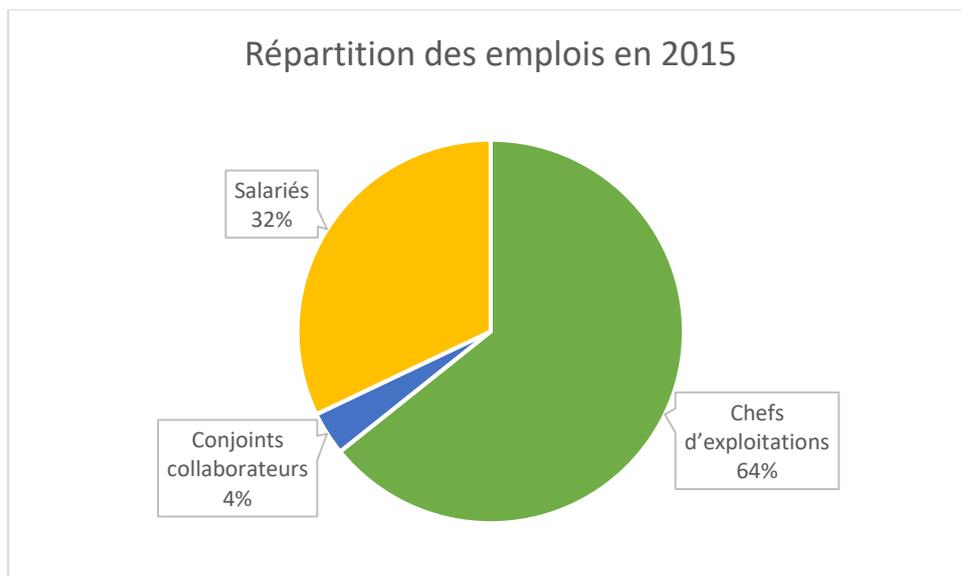
	Chefs d'exploitation	Conjoints collaborateurs	Salariés	Total d'emplois dans la production agricole
Nombre (en 2015)	1 382	79	691	2 152



Ce nombre est en baisse puisqu'en 2002, le territoire comptait 1 719 chefs d'exploitation, soit une perte de 337 chefs d'exploitations.

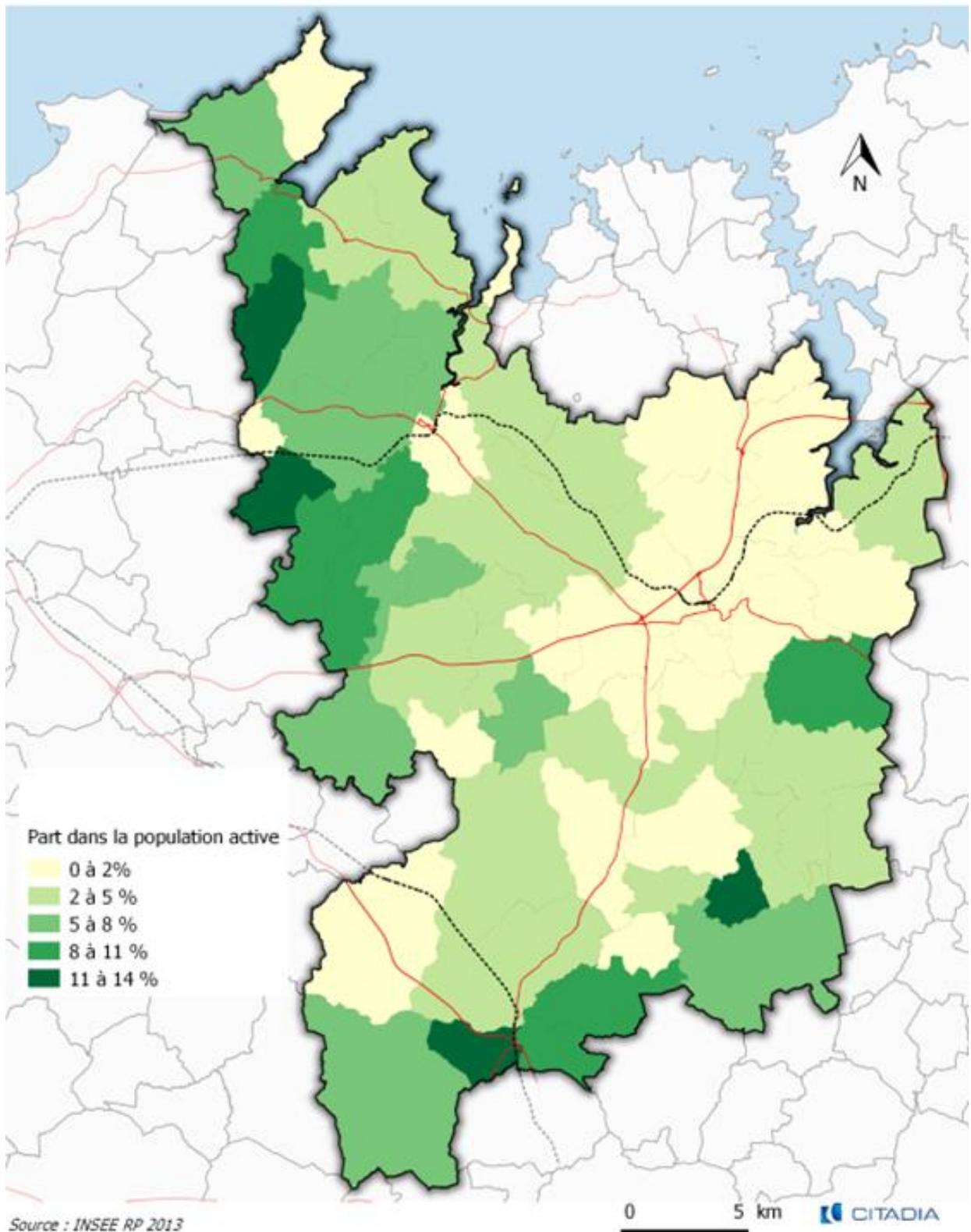


Concernant la répartition dans les chefs d'exploitation entre les hommes et les femmes, ces dernières représentent 27 % des chefs d'exploitation. Ce nombre est en légère progression depuis 2002 (25.4 % en 2002).



Ces 2 152 emplois directs représentent 11.5 % des emplois directs agricoles du département. Un poids économique non négligeable dans la vie économique et sociale des communes et du territoire de Dinan Agglomération.

Agriculteurs

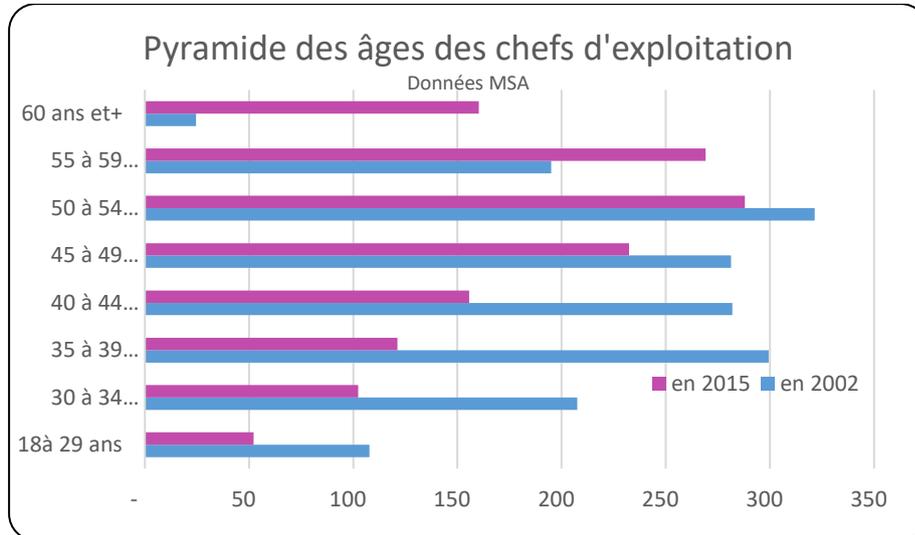


II. Le vieillissement des chefs d'exploitation

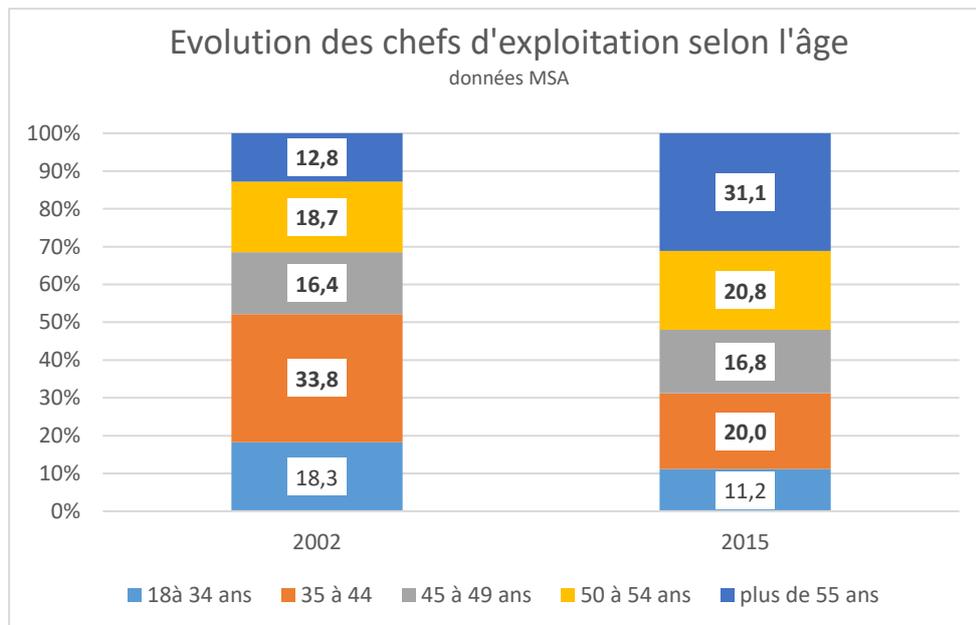
La population des chefs d'exploitations agricoles est concernée par le phénomène du vieillissement de la population, à l'image du territoire Dinan Agglomération.



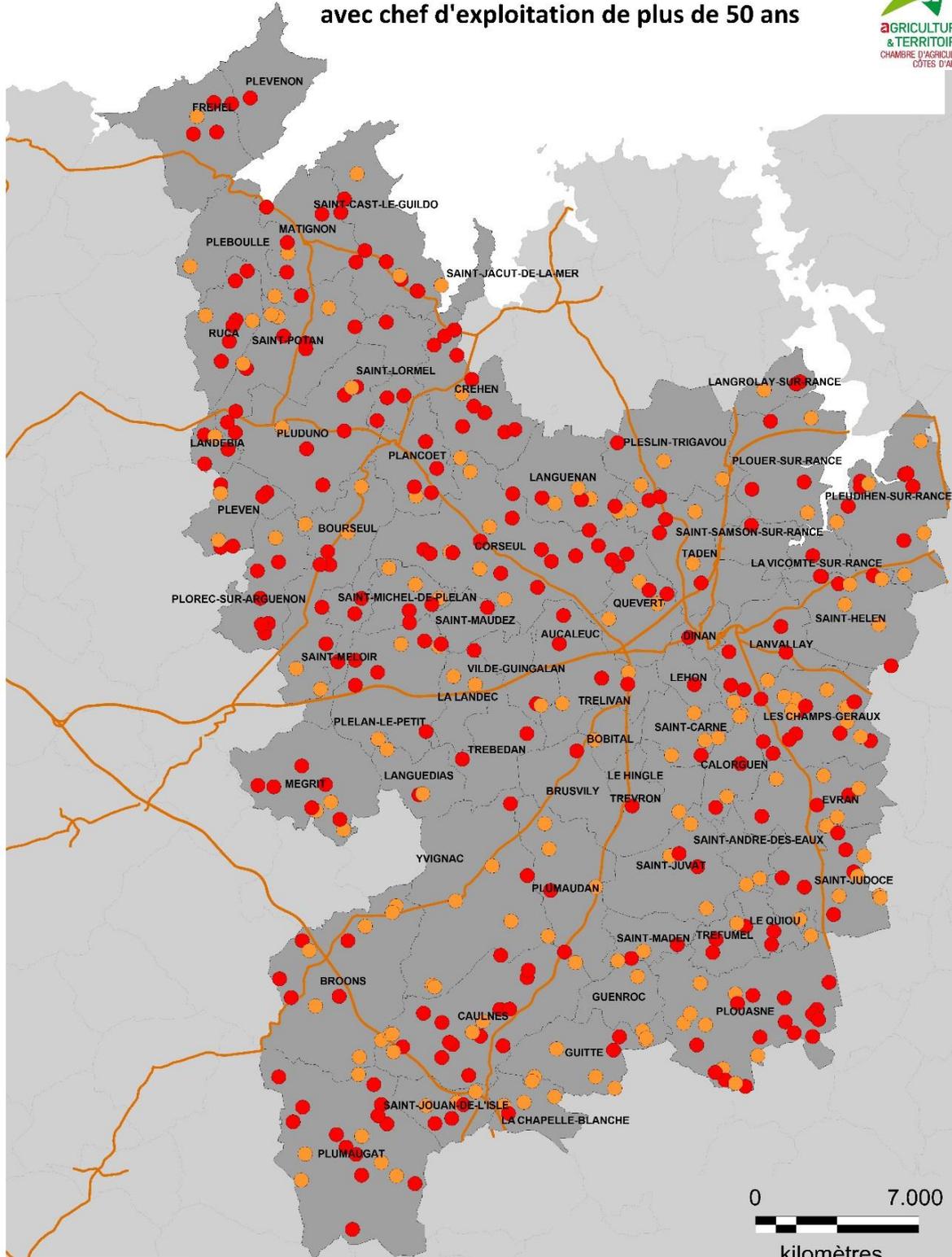
En comparant la pyramide des âges des chefs d'exploitation entre 2002 et 2015, le vieillissement de la population agricole est très net.



Aujourd'hui, les plus de 55 ans représentent 31 % de l'ensemble des chefs d'exploitation, les plus de 50 ans représentent 52%. Par conséquent, à l'horizon de 10 à 15 ans, l'avenir de plus de la moitié des exploitations agricoles du territoire est à prévoir.



Localisation des exploitations avec chef d'exploitation de plus de 50 ans

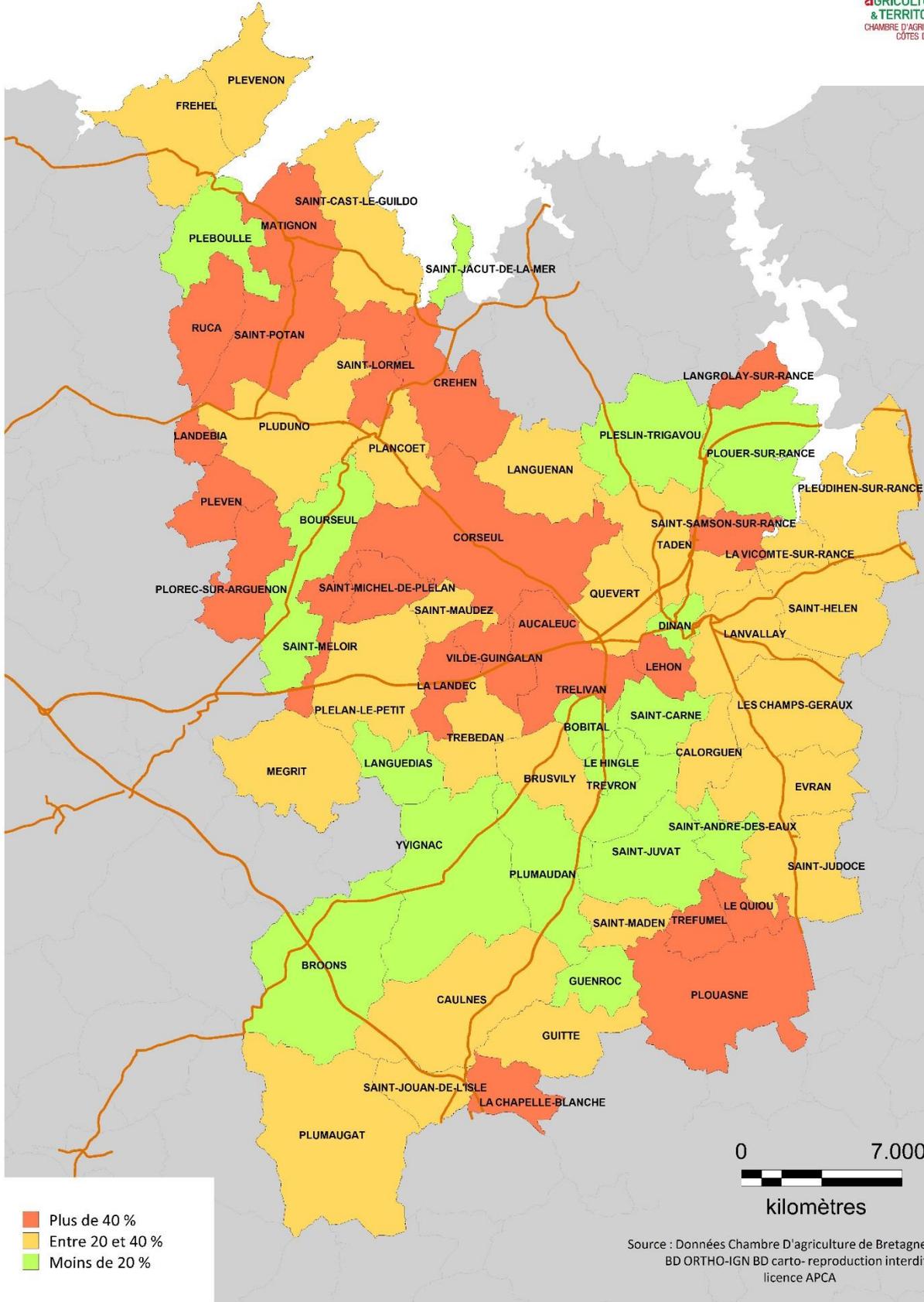


● Plus de 55 ans

● Plus de 50 ans

Source : Données Chambre D'agriculture de Bretagne et RGA
BD ORTHO-IGN BD carto- reproduction interdite
licence APCA

Part de chefs d'exploitations de plus de 55 ans
sur la population de chefs d'exploitation de la commune



III. La dynamique de l'installation

Durant la période 2010 à 2015, le territoire a accueilli 204 nouvelles immatriculations à la MSA (Mutualité sociale agricole). Ces 204 installations représentent 13 % des installations réalisées sur le département. Sur ces 204 installations, un tiers des installés (68) a plus de 40 ans et abordent donc une évolution de carrière en tant que chef d'une exploitation agricole.



Par ailleurs, sur les 204 installations de la période, seulement 78 (38 %) sont des installations aidées. Pour accéder aux aides à l'installation mise en place par l'Etat, il faut répondre à un certain nombre de requis : avoir moins de 40 ans, avoir un certain niveau de diplôme, présenter un projet économiquement viable... Les 126 installations non aidées se décomposent donc entre les 68 installations après 40 ans et 58 installations qui ne rentrent pas dans les caractéristiques requises par l'Etat.

Ces nouvelles tendances de l'installation ne sont pas propres au territoire de Dinan Agglomération mais se confirment aussi au niveau départemental.

IV. Le taux de renouvellement

Le taux de renouvellement des exploitations agricoles sur un territoire se calcule en faisant le ratio entre les départs des chefs d'exploitation et l'installation des nouveaux.

Pour la période 2010-2015 sur le territoire, celui-ci s'élève à 71 % (288 départs pour 204 installations).

Ce taux est plus favorable que celui observé dans le département sur la même période, qui s'élève à 68 %.

Le taux de cessation des exploitants de plus de 55 ans. Une cessation de plus de 55 ans peut correspondre à une fin de carrière normale due au départ à la retraite. A contrario, un arrêt avant 55 ans peut être dû à des problèmes économiques ou techniques. Les arrêts supérieurs à 55 ans sur Dinan Agglomération correspondent à 76 % des arrêts totaux contre 70 % pour le département. La conjoncture économique difficile pour les agriculteurs est moins marquée sur le territoire intercommunal que sur le département.

V. L'agriculture, une source d'emplois dans la filière agricole et agroalimentaire

Selon une étude de la Chambre d'agriculture de Bretagne¹, une exploitation agricole bretonne génère en moyenne 5 emplois directs : 2,5 dans les exploitations agricoles, 2 dans les industries agroalimentaires et 0,5 dans l'agroéquipement et les services.

¹ Source : *Les emplois dans les filières agricoles et agroalimentaires bretonnes en 2012/2013*, Chambre d'agriculture de Bretagne, édition 2014

Ainsi, les 34 000 exploitations agricoles bretonnes génèrent directement 170 000 emplois, soit 14 % des emplois de la région. Par ailleurs, l'industrie agroalimentaire représente 36% des emplois industriels de la région. La part de l'emploi agricole reste l'une des plus élevées en France grâce à une SAU qui s'élève 1 704 951 ha, soit 60 % du territoire régional (*source : déclaration de la PAC*).



En Bretagne En 2014	Filière laitière	Filière viande bovine	Filière des grandes cultures	Filière porcine	Filière avicole	Filière légumière	Total Filières agricoles et agroalimentaires
Industries en amont ¹	500	110		2 080	2 140		4 940
Production agricole	22 250	4 560	4 210	7 410	5 420	8 620	55 290
Services directs à la production ²	2 020	640	680	2 230	1 890	1 300	9 130
Organismes divers ³	840	440	730	1 000	760	350	4 510
Industries en aval ⁴	9 010	3 530	230	18 060	8 410	3 760	61 050
Total emplois directs	34 620	9 290	5 850	30 780	18 620	13 670	134 920

¹ Industries en amont : elles comprennent la fabrication industrielle d'aliments et de minéraux pour les élevages.

² Service direct à la production : ils comprennent les centres de gestion, les prestataires de services agricoles, les services sanitaires et de défense des nuisibles, les centres d'insémination artificielle et organismes de sélection, le contrôle de performances, les laboratoires d'analyse et de recherche, les banques et assurances, la presse agricole, les groupements, organisations et unions de producteurs. Certaines activités telles que les prestations de services de nettoyage ou de maintenance pour l'agroalimentaire ainsi que les activités de transports ne sont pas comptabilisées.

³ Organismes divers : ils comprennent les organisations professionnelles agricoles, les associations, les unions professionnelles, les interprofessions, les groupes de développement, les organismes de recherche et instituts techniques et les établissements de formation agricole de l'enseignement secondaire. Ils intègrent aussi les emplois dédiés à l'agriculture et l'agroalimentaire des administrations et des collectivités territoriales. Ce champ n'est pas exhaustif notamment sur le volet de l'enseignement supérieur agricole et agroalimentaire.

⁴ Industries en aval de la production : elles intègrent la collecte de lait, l'abattage, la découpe, la transformation de produits. Les activités comme l'entreposage et le commerce de gros ne sont pas prises en compte.

Les filières agricoles et agroalimentaires bretonnes totalisent 134 920 emplois directs répartis entre la production agricole (41 %), les industries en amont et en aval de la production (49 %) ainsi que les services directs à la production agricole et agroalimentaire et les organismes divers au service de l'activité agricole (10 %). Ces 134 920 emplois du champ de cette étude représentent 10 % de l'emploi total breton. Pour 100 emplois en production agricole, 144 emplois sont générés dans les autres maillons de la filière. Sachant que l'emploi de 27 723 exploitations agricoles bretonnes a été examiné, une exploitation agricole en Bretagne génère près de 5 emplois directs dans les filières agricoles et agroalimentaires.

Si l'on utilise ce ratio pour Dinan Agglomération, les 960 exploitations génèrent environ 4 800 emplois. A titre indicatif, l'hôpital de Dinan qui est un grand pourvoyeur d'emplois, en génère aux alentours de 1 500.

Chapitre 4 : Le foncier, support de l'activité agricole



I. Un territoire occupé par l'activité agricole



63 % de la superficie du territoire est mis en valeur par l'activité agricole, soit plus de 59 000 Ha.

Cette part est comparable à la moyenne départementale qui est aussi de 63 %, inférieure à celle des territoires costarmoricains voisins (68 % pour Lamballe Terre et Mer et 69 % pour Loudéac Communauté-Bretagne Centre) et supérieure aux territoires du département voisin (48 % pour la Côte d'Emeraude, 53 % pour Saint-Malo Agglomération et 64 % pour Bretagne Romantique).

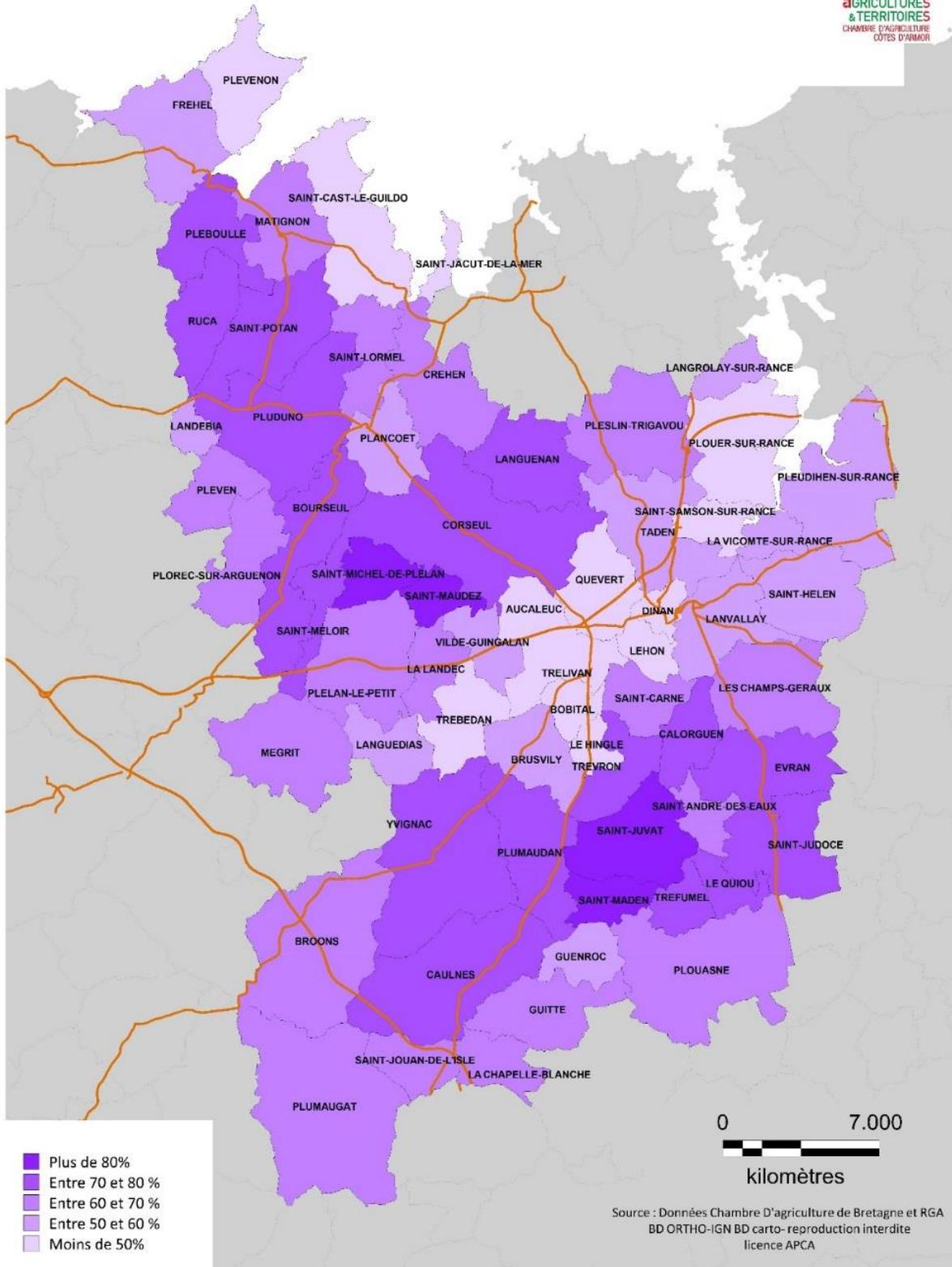


Deux éléments peuvent venir infléchir ce taux sur les communes :

- L'urbanisation : c'est le cas pour le pôle de Dinan et les communes avoisinantes (où l'on constate un taux de moins de 50 %) ou alors pour certaines communes littorales ;
- La présence importante d'éléments boisés, vallées, landes...



Part du territoire agricole sur la surface communale



- Plus de 80%
- Entre 70 et 80 %
- Entre 60 et 70 %
- Entre 50 et 60 %
- Moins de 50%

0 7.000
kilomètres

II. La dispersion parcellaire

Traditionnellement, le parcellaire agricole était concentré autour du siège d'exploitation. Aujourd'hui d'une manière générale, l'agrandissement des exploitations, la recherche de terres à quotas et de terres épanchables implique un morcellement et une dispersion importante du parcellaire agricole. Ce phénomène a déstructuré de manière plus ou moins importante le foncier. L'urbanisation et la perte des terres agricoles accentuent le phénomène par le jeu de la recherche de compensation foncière.



Pourtant, un parcellaire agricole regroupé autour de son siège d'exploitation est un atout fort de compétitivité et de fonctionnement et ainsi un facteur favorable au maintien de l'activité agricole.

Un parcellaire plus ou moins structuré intervient, au niveau de l'exploitation, sur :

- L'organisation du travail
- L'amélioration des rotations culturales et l'optimisation des épandages
- L'augmentation de la surface pâturable
- La réduction des transports et les économies d'énergie et de réduction des émissions de Gaz à Effets de Serre

A l'échelle du territoire, la dispersion des parcelles augmente la circulation des engins agricoles sur les routes et donc les difficultés de cohabitation sur les routes ou dans les traversées de villages. Les risques d'accidents peuvent notamment être amplifiés.

La carte suivante montre donc la distance de chaque parcelle (prise en compte du centroïde de l'îlot) du siège d'exploitation principale.

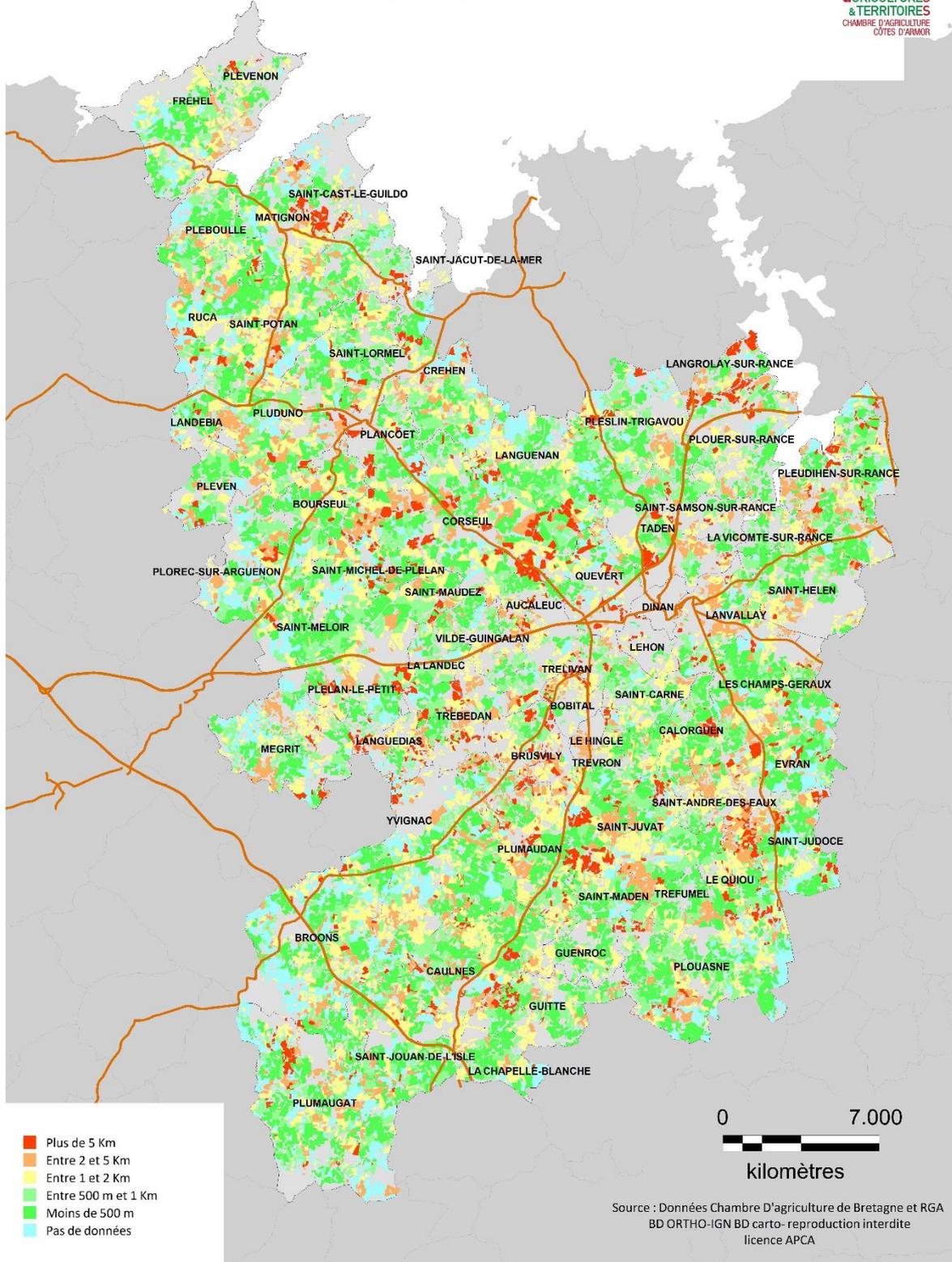
Les parcelles à moins de 500 mètres sont directement et facilement accessibles aux animaux (notamment pour les exploitations laitières). Elles représentent 20 % de l'assolement agricole.

Seulement 6 % des parcelles sont localisées à plus de 5 km. Cette donnée pourrait être corrigée par la prise en compte d'autres éléments comme, par exemple, l'existence de sites secondaires sur l'exploitation.

Les parcelles sans données représentent des parcelles qui sont soit exploitées par des exploitations ayant leurs sièges sur des communes en dehors de Dinan Agglomération ou alors ce sont des parcelles en cours de réaffectation. Celles-ci représentent 15 % du parcellaire agricole et sont souvent localisées en frange du territoire.

Aujourd'hui, il existe peu de références chiffrées sur la dispersion parcellaire, mais sur le territoire de Dinan Agglomération, il semble se dégager un parcellaire moins dispersé qu'ailleurs, même s'il reste des secteurs avec des parcelles éloignées du siège.

Carte de la dispersion parcellaire
entre le siège principal et le centre de la parcelle



Chapitre 5 : Les enjeux du PLUi en matière d'agriculture



I. Concilier préservation de l'activité agricole et développement du territoire



✓ La préservation des terres agricoles



Le territoire de Dinan Agglomération est un secteur agricole fort avec 63 % de son territoire mis en valeur par l'agriculture. Pilier de l'économie locale, l'activité agricole procure également des aménités positives en ce qui concerne l'entretien de l'espace, la préservation de la biodiversité et le maintien d'un cadre de vie rural recherché par les habitants.



Toutefois, la surface agricole ne cesse de diminuer. L'artificialisation des terres affecte à la fois les écosystèmes (fragmentation et perte de biodiversité, imperméabilisation des sols...) et l'activité agricole, notamment le mitage du territoire qui fait peser des risques de conflits de voisinage. Dans un secteur d'élevage, cela se traduit également par une perte de surfaces épandables et une augmentation des contraintes techniques qui peuvent, à terme, se traduire par une diminution de cheptel et d'exploitations.

La perte de surface est également préjudiciable à l'ensemble de la filière agricole. Si elle a pu être compensée par des gains de productivité importants par le passé, les évolutions réglementaires qui cherchent à promouvoir des pratiques plus extensives peuvent se traduire par une diminution des volumes de production avec des répercussions sur les filières amont (nutrition animale par exemple) et aval (agroalimentaire).

Enfin, la raréfaction du foncier peut engendrer le renchérissement de sa valeur entraînant des difficultés de transmission.

L'enjeu du PLUi

Rationaliser et limiter la consommation de foncier agricole en travaillant sur la densité, les formes urbaines, la densification... et tous les éléments qui permettront de réduire la consommation de surface agricole

II. Concilier préservation de l'activité agricole et fonctionnalité du territoire



A la préservation des terres agricoles, doivent s'ajouter des conditions favorables à l'exploitation du territoire par le biais d'une fonctionnalité agricole préservée et améliorée.

Cette fonctionnalité passe par :



✓ Le parcellaire agricole



Un parcellaire agricole groupé autour du siège d'exploitation permet, en secteur d'élevage, d'augmenter les surfaces pâturables, de mieux organiser le pâturage et d'avoir une meilleure accessibilité aux bâtiments d'élevage.



Un parcellaire structuré est également un facteur favorable à l'optimisation des pratiques agricoles. Cela peut en effet permettre de modifier les rotations en y insérant plus de prairies, de mieux maîtriser et/ou diminuer les traitements.



Enfin, les gains sont notables sur l'organisation du travail et les coûts de production (diminution des coûts de production des fourrages, diminution de la consommation de carburant, gain de temps lors des chantiers agricoles...).

L'enjeu du PLUi

Le PLUi ne peut agir directement sur l'organisation du parcellaire qui relève d'actions spécifiques – type aménagement foncier ou échanges parcellaires. En revanche, il peut prendre en compte cet élément par l'évaluation des choix de développement sur le parcellaire des exploitations touchées. Une attention particulière peut être portée sur les exploitations situées en bordure d'urbanisation en veillant à ne pas couper les parcours et les accès au parcellaire pâturable.

✓ La circulation des engins agricoles

L'augmentation de la population, dans un secteur rural où l'automobile reste le principal mode de déplacement, entraîne une augmentation des trafics qui peuvent avoir des conséquences sur les déplacements agricoles : partage du réseau routier parfois difficile, aménagements spécifiques non adaptés aux engins agricoles (rétrécissements de voiries, rigoles, ralentisseurs...).

L'enjeu du PLUi

Intégrer la question des déplacements agricoles dans les réflexions et notamment les orientations d'aménagement et de programmation.

✓ La construction agricole

Les exploitations agricoles ont besoin d'avoir des perspectives d'évolution qui peuvent se traduire par des besoins de construction. De même, des exploitations nouvelles peuvent se créer. Or, la construction agricole doit répondre à des normes particulières tant techniques que réglementaires.

Techniques, parce qu'un bâtiment agricole, n'est jamais implanté au hasard. De nombreux paramètres tels que l'organisation du siège d'exploitation, la topographie, la direction des vents, le bien-être animal, les croisements de flux... doivent être pris en compte.



Réglementaires, parce que les exploitations d'élevage sont soumises à des polices sanitaires, fonction de la nature de l'élevage et de l'effectif présent. Ces polices sanitaires soumettent l'activité à des distances d'implantation par rapport aux tiers. En cas de non-respect de ces distances, l'exploitation agricole souhaitant évoluer doit solliciter une dérogation auprès des services sanitaires compétents qui peuvent refuser la demande ou l'accorder moyennant généralement des prescriptions complémentaires qu'elle devra satisfaire. Certaines polices interdisent même la possibilité d'obtenir toute dérogation.



Les polices sanitaires sont de deux ordres, Règlement Sanitaire Départemental (prescrivant assez généralement une distance de 50 mètres) et les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (prescrivant une distance d'au moins 100 mètres, certains élevages étant soumis à des distances d'éloignement supérieures).



Les tiers qui s'implantent à proximité des exploitations agricoles ne sont, quant à eux, soumis qu'à un principe dit « de réciprocité distances » édicté par l'article L 111-3 du Code rural. Toutefois, l'étroitesse du champ d'application de ce principe et le mode dérogatoire qu'il ouvre à l'appréciation de l'autorité délivrant le permis de construire, ne permet pas de suffisamment protéger les exploitations agricoles.



De plus et indépendamment de ces règles d'éloignement, les exploitations (quelle que soit la nature de l'activité pratiquée, élevage ou culture) sont potentiellement victimes du contentieux dit « de troubles de voisinage ». Les voisins peuvent ne pas ou plus supporter l'activité agricole voisine et se retourner contre celle-ci. L'antériorité dont pourrait bénéficier l'exploitation agricole disparaît à la moindre modification de l'activité (article L 112-16 du Code de la construction et de l'habitation).

D'autres constructions peuvent être envisagées par les exploitants, telles que les logements de fonction. Ces derniers doivent être justifiés par la nécessité d'assurer une présence permanente sur le site de production, au regard de l'activité et de sa taille.

Les activités de diversification peuvent elles aussi conduire à solliciter des autorisations d'urbanisme en vue de construire ou rénover. Ces activités doivent être nécessaires à l'exploitation et en rester l'accessoire.

L'enjeu du PLUI

La préservation et la qualification des espaces agricoles, ainsi que la préservation des sièges d'exploitation existants et la possibilité d'implantations nouvelles.

Des choix réglementaires devront être faits pour encadrer l'évolution des constructions non agricoles en espace rural, conformément aux évolutions apportées par les lois ALUR et LAAF.

✓ **Le partage de l'espace**

L'espace ouvert est multifonctionnel et répond à des usages et des besoins différents. Support de travail pour les uns, espace récréatif pour les autres, ces différentes approches peuvent entrer en conflit ou en concurrence. Le partage de l'espace s'organise, notamment lorsqu'il s'agit de permettre aux habitants de s'y promener. De même, il convient d'être vigilant et de ne pas accentuer la concurrence, notamment avec les activités de loisirs, qui peut conduire à soustraire des espaces à la production agricole.

L'enjeu du PLUI

Prendre en compte la question de la perméabilité des espaces ouverts et notamment des modes doux, sans la dissocier des espaces traversés et de leurs autres usages.

III. Concilier agriculture et biodiversité

Les évolutions législatives récentes ont consacré la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les documents d'urbanisme. La collectivité, à travers son PLUi, doit viser à atteindre entre autres, la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (Art. L101-2 du Code de l'urbanisme).

La biodiversité participe à la production agricole par l'activité biologique du sol, la lutte contre les ennemis des cultures ou encore la pollinisation. Elle peut être favorisée sur l'exploitation agricole à travers le réseau d'habitats semi-naturels présents (bords de champs, arbres, haies, bandes enherbées...) et les pratiques agricoles (diversification des cultures et des variétés, simplification du travail du sol, raisonnement de l'utilisation des intrants, gestion des prairies...).

La préservation de la biodiversité passe par des aménagements agro-écologiques tels que :

✓ Le bocage

Le bocage est spécifique au paysage rural de la région. Construit par l'homme, il se caractérise par des parcelles agricoles délimitées par des haies souvent plantées sur des talus. Le bocage que l'on connaît aujourd'hui constitue la trace d'une construction humaine débutant à la fin du moyen-âge. Dans un premier temps, la haie a été créée pour protéger les cultures des animaux qui vauquaient librement. La situation s'inverse au XIX^e siècle et le bocage sert alors à enclore les pâtures.

Le paysage de Dinan Agglomération est caractéristique du bocage typique de Bretagne. Même s'il a régressé depuis le milieu du XX^e siècle, le bocage y est particulièrement présent avec cependant une répartition hétérogène sur l'ensemble de l'intercommunalité : il est dense à l'ouest, assez dense au nord-est et plus clairsemé au sud. L'élevage, l'agriculture familiale et les exploitations de taille limitée qui caractérisent cette zone ont également permis un maintien de ce bocage.

Les haies et bosquets structurent le paysage et remplissent des rôles qui n'étaient pas recherchés à l'époque de leur construction. Ils protègent le bétail et les cultures, limitent le ruissellement et l'érosion des sols et ont un rôle de régulation hydraulique. Le bocage, avec son réseau de haies, joue également un rôle majeur dans le maintien des continuités écologiques.

L'enjeu du PLUI

Trouver un équilibre entre la protection du bocage à des fins paysagères, de biodiversité et environnementales, et l'évolution du territoire et des exploitations agricoles. Protéger sans figer un bocage du passé qui ne répond plus aux attentes, techniques et contraintes agricoles du XXI^e siècle.

✓ Les zones humides

La fonction principale des zones humides est d'alimenter en eau les nappes sur lesquelles elles reposent. Ce sont des zones de transit entre le milieu terrestre et les eaux superficielles constituant un filtre naturel d'épuration des eaux et contribuant au maintien de la qualité de l'eau.

Les zones humides permettent de diminuer l'impact des crues en stockant l'eau temporairement, diminuant ainsi les pics de débit en aval. En période estivale, elles soutiennent les débits des cours d'eau.

D'autres fonctions leurs sont reconnues notamment celles de réserves de biodiversité, abritant une faune et une flore très diversifiées.

Si elles ont fortement régressé au niveau national, elles sont aujourd'hui strictement protégées dans l'espace agricole, via notamment la Directive Nitrates. En effet, cette réglementation unique en France interdit toute destruction (drainage, remblai...) de zone humide par les acteurs agricoles à partir du premier mètre carré. Cette réglementation est beaucoup plus permissive pour les particuliers ou les collectivités.



L'enjeu du PLUI

Trouver l'équilibre entre prise en compte, protection et évolution du territoire, notamment à travers le choix de la trame ou du zonage. L'harmonisation des recensements à l'échelle du territoire et la hiérarchisation du rôle des zones humides pourront également être réalisés.

IV. Le potentiel énergétique

√ La méthanisation

La méthanisation de déchets organiques présente de nombreux avantages, notamment :

- Une double valorisation de la matière organique et de l'énergie, c'est l'intérêt spécifique de la méthanisation par rapport aux autres filières,
- Une diminution de la quantité de déchets organiques à traiter par d'autres filières,
- Une diminution des émissions de gaz à effet de serre par substitution à l'usage d'énergies fossiles ou d'engrais chimiques,
- Un traitement possible des déchets organiques gras ou très humides, non compostables en l'état.

L'enjeu du PLUI

Permettre l'implantation d'unités de méthanisation, par un règlement, graphique et littéral adapté.

√ La filière bois

Le développement d'une filière bois-énergie crée une alternative aux énergies fossiles. L'organisation d'une filière devrait permettre de valoriser la ressource bocage tout en maîtrisant le risque de surexploitation des haies existantes et redonner une valeur économique agricole à la haie, meilleure garantie de son maintien.

L'enjeu du PLUI

Permettre les implantations de bâtiments qui pourraient être nécessaires à la mise en œuvre de la filière, comme par exemple des hangars pour stocker et sécher les plaquettes.

Chapitre 6 : Agricultures de Dinan Agglomération, les futurs possibles



I. Méthodologie

Cette dernière partie du diagnostic agricole a pour objet de se projeter dans un avenir à moyen terme afin d'imaginer les futurs possibles pour les agricultures du territoire.

Pour se faire, un groupe d'agriculteurs et d'élus du territoire s'est réuni pour une séance de travail. Ce groupe était formé de 11 personnes, 9 agriculteurs (dont une femme) et 2 élus. Les exploitants agricoles étaient producteurs de lait, bovin viande et porc et ils étaient répartis géographiquement sur le territoire. Les agriculteurs invités avaient tous participé activement aux réunions communales de la phase 1 du diagnostic.

Dans le domaine agricole, de nombreuses démarches prospectives, thématiques ou globales sont réalisées. Les animateurs du groupe ont retenu comme support de réflexion, un exercice prospectif réalisé en 2016 par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) et visant à étudier les conditions actuelles de la transmission des entreprises agricoles (<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/nese161241A1.pdf>).

Ce choix a été motivé par le fait que la problématique de la transmission des exploitations est ressortie comme élément déterminant de l'agriculture locale et que les futurs imaginés dans les 4 scénarios s'inscrivent dans des contextes économiques et politiques différenciés.

Chacun des 4 scénarios a été présenté au groupe qui était amené à répondre aux questions suivantes

- Ce scénario est-il probable ?
- Ce scénario est-il souhaitable ?
- Quels sont les indicateurs qui poussent ce scénario ?
- Quelles sont les limites de ce scénario ?
- Commentaires libres

II. Présentation des scénarios

SCENARIO 1

DES AGRICULTURES HERITEES : LE SCENARIO DE LA CONTINUITE



Caractéristiques du scénario

Stabilité du cadrage réglementaire de l'activité agricole.

Agrandissement des entreprises agricoles et développement des sociétés.

Suprématie de l'aval.

Lente érosion du potentiel de production.

Différenciation des politiques régionales.

Résumé du scénario

Les politiques communautaires restent fortes sur la période, avec un niveau de soutien quasi stable. La compétitivité des filières se détériore dans un environnement concurrentiel et volatil.

Les agriculteurs s'adaptent (agrandissement, évolution du statut de l'entreprise, couverture des risques, contractualisation avec l'aval, etc.), mais le métier perd de son attractivité : les différentes réglementations, notamment environnementales, sont mal vécues par les exploitants qui ne voient pas de perspectives à leur métier. Ceux qui se trouvent en fin de carrière désinvestissent et n'anticipent pas leur départ.

La baisse du nombre d'exploitants agricoles se poursuit sans que le relais ne soit pris par le nombre des salariés. Les dynamiques sont hétérogènes, compte tenu des politiques spécifiques déployées par les Régions, qui disposent de larges marges pour intervenir.

SCENARIO 2

DES AGRICULTURES CONTRACTUALISEES : LE SCENARIO DE LA
SECURISATION**Caractéristiques du scénario**

Contractualisation avec l'aval et maintien du potentiel de production.

Sécurisation de l'activité agricole par les dispositifs assurantiels.

Technicité de la prise en compte de l'environnement et recours aux biotechnologies.

Rémunération contractuelle des services environnementaux.

Développement des sociétés et augmentation du capital.

Agriculteurs acteurs des territoires.

Stratégies en faveur des territoires fragiles marginalisés.

Plus grande autonomie des Régions.

Résumé du scénario

La diminution des aides directes, la généralisation des dispositifs assurantiels et le développement de la logique entrepreneuriale incitent les agriculteurs à privilégier la recherche de création de valeur grâce à la contractualisation. Les agriculteurs conjuguent :

Performance économique, grâce à leur capacité à faire évoluer leurs entreprises et qualité environnementale, grâce à leur maîtrise technique leur permettant d'intégrer les exigences croissantes en matière d'environnement, aux mesures incitatives et à l'engagement des acteurs agroalimentaires, qui les encouragent à faire évoluer leurs pratiques.

Toutefois, toutes les entreprises agricoles ne se retrouvent pas dans ces stratégies : certaines disparaissent à un rythme plus soutenu que par le passé et les territoires les plus fragiles sont marginalisés en dépit des interventions des collectivités locales.

SCENARIO 3

DES FERMES FIRMES : LE SCENARIO LIBERAL



Caractéristiques du scénario

Contrôle des filières par les industriels et les distributeurs.

Négociation collective des agriculteurs par filière.

Généralisation des PME en agriculture et diversification des statuts des agriculteurs.

Recours à un salariat de haute technicité.

Prise en compte des attentes sociétales.

Agriculture techniciste à caractère industriel et recourant aux biotechnologies.

Réorientation des systèmes en fonction de l'accès à l'eau.

Résumé du scénario

L'agriculture s'inscrit dans le mouvement de libéralisation des autres secteurs de l'économie. Avec la disparition des aides, la logique d'entreprise prévaut : les industriels sécurisent leur approvisionnement en intégrant la production ; les circuits massifiés et contrôlés par des agriculteurs se généralisent pour la commercialisation de proximité ; des formes de partage du risque et d'organisation du travail interentreprises agricoles se développent ; les entreprises agricoles, désormais sans cadre réglementaire spécifique, recourent aux moyens dont disposent les PME ; des investisseurs engagent des capitaux dans le secteur agricole, pour porter le foncier ou le capital d'exploitation.

Les territoires se spécialisent et se différencient, sous le double effet du pilotage par l'aval et de politiques régionales diversifiées. Le profil des agriculteurs est celui de chefs d'entreprise mobilisant toutes les technologies disponibles, disposant des qualités managériales pour gérer de véritables PME et des salariés qualifiés.

Même si les agriculteurs, dans un contexte économique plutôt dynamique, font évoluer leurs systèmes de production et leurs pratiques, les relations entre agriculture et environnement se tendent avec la forte concentration des entreprises agricoles et l'émergence d'un modèle « techniciste »

SCENARIO 4 : DES AGRICULTURES TERRITORIALISEES : LE SCENARIO DES TERRITOIRES



Caractéristique du scénario

Dynamiques émanant des territoires avec une mobilisation des acteurs locaux.

Agriculteurs aux profils diversifiés, acteurs des territoires.

Rôle de la coopération agricole.

Entreprises agricoles sous responsabilité familiale et écologiquement intensives.

Restructuration freinée en début de période, et émergence de néo-exploitations.

Résumé du scénario

La PAC reste forte, l'Etat et les Régions s'engagent pour soutenir une agriculture intégrée dans les territoires et répondant aux attentes des consommateurs-citoyens. L'activité agricole continue à être réglementée en termes d'accès à la profession et d'évolution des structures des entreprises.

Dans un contexte économique volatil et peu porteur, les agriculteurs jouent deux cartes :

- Celle « du collectif », aussi bien dans la gestion de leurs entreprises que dans le portage du capital ou encore dans leur investissement dans l'aval ;
- Ou celle « de la petite agriculture de proximité », orientée vers la demande locale et portée par les pôles urbains qui souhaitent dynamiser leurs territoires.

Le métier est valorisé et attire de nouveaux profils. Les entreprises agricoles restent sous contrôle familial et bénéficient de la solidarité des acteurs locaux prêts à investir dans leur capital.

III. Les remarques du groupe

✓ Remarques d'ordre général

Pour les membres du groupe, en 2030, l'agriculture reste présente sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération avec une répartition territoriale assez homogène.

Aucun des 4 scénarios ne se réalisera ; pour le groupe, l'avenir est un mixte entre les scénarios 1 et 4.

Toutefois, certains éléments communs à l'ensemble des scénarios ont été identifiés :

- L'augmentation de la taille des exploitations et le développement de formes sociétaires, dont certaines ne sont pas encore connues, avec comme facteur limitant le coût de reprise des outils de production nécessitant des apports de capitaux extérieurs et la question de la charge de travail.
- L'augmentation de la technicité et le besoin de montée en compétences des agriculteurs et de maintien de ces compétences.
- La gestion des risques économiques ou climatiques.
- Les tensions sur le foncier.

De nouveaux éléments, sous forme de signes faibles aujourd'hui, comme la pensée antispéciste, pourraient avoir un impact très fort sur l'agriculture locale essentiellement tournée vers les productions animales.

✓ Remarques du groupe sur le scénario 1

Pour les membres du groupe de réflexion, ce scénario semble déjà à l'œuvre.

Les éléments qui influencent ou découlent de ce scénario :

- Les politiques agricoles poussent à la diversification sur de petites surfaces agricoles.
- Les agriculteurs déjà installés vont avoir du mal à suivre les évolutions techniques s'ils ne se forment pas. La formation tout au long de la vie est un enjeu majeur pour le maintien des exploitations. La production laitière semble vivre le même phénomène que la production porcine il y a quelques années qui a vu disparaître les producteurs les moins performants techniquement.
- Les exploitations sont spécialisées et le territoire reste tourné vers l'élevage.
- La suprématie de l'aval accentue la problématique du revenu pour les agriculteurs.
- Les IAA de base restent sur le territoire et se restructurent.
- Les prairies naturelles de fonds de vallée sont délaissées et deviennent des friches.
- Les terres de moindre qualité agronomique sont mises en culture.

✓ Remarques du groupe sur le scénario 2

Pour les membres du groupe, ce scénario n'est pas souhaitable.

Les éléments qui influencent ou découlent de ce scénario :



- La question de la quantité d'eau est un enjeu majeur. Des solutions doivent être trouvées pour réguler les quantités et gérer l'irrigation.



- Si elle est bien gérée, le territoire ne devrait pas manquer d'eau.
- Les prix étant assurés, il n'y a pas d'augmentation de la production.



- Dans ce scénario, ce sont les agriculteurs qui s'assurent eux-mêmes pour garantir leur marge.
- Le territoire est dynamique et le reste.



- Les services environnementaux sont rémunérés sous forme contractuelle.



✓ Remarques du groupe sur le scénario 3

Ce scénario est rejeté par les membres du groupe.

Les éléments qui influencent ou découlent de ce scénario :

- L'agriculture du territoire ressemble à celle du Nord de l'Europe.
- Les structures d'exploitation sont grosses, hyper spécialisées et font appel à de la main d'œuvre étrangère.
- Les problèmes environnementaux sont importants.
- Il y a un clivage profond entre l'agriculture et les attentes de la société.
- Il n'y a plus d'agriculture sur le littoral.
- La reprise des exploitations nécessite l'intervention de capitaux extérieurs. Les investisseurs attendent de la rentabilité.
- L'activité agricole échappe aux agriculteurs.
- L'agriculture familiale disparaît. On passe du statut de chef d'entreprise au statut de gérant.

✓ Remarques du groupe sur le scénario 4

Pour les membres du groupe, ce scénario est le plus souhaitable.

Les éléments qui influencent ou découlent de ce scénario :

- Ce scénario est le plus adapté au territoire.
- Différents types d'agricultures se développent sur le territoire.
- La répartition territoriale de l'agriculture ne connaît pas de grosses modifications.
- Ce scénario pose la question du devenir de la coopération.
- Dans ce scénario, il y a une perte de technicité des producteurs.

IV. Les enjeux du PLUi

√ Les enjeux sur lesquels le PLUi peut agir directement



- ◆ Les conditions du maintien de l'agriculture (équilibre entre zone agricole et zones protégées) et de sa diversification (vente directe à la ferme, gîtes ruraux, etc.)
- ◆ La transmissibilité des outils agricoles : zonage, proximité de tiers, encadrement des changements de destination...
- ◆ Encadrement de la construction agricole.
- ◆ Maîtrise de la consommation d'espace et attention particulière à la dispersion de l'habitat.
- ◆ Attention particulière aux exploitations proches des agglomérations et villages.
- ◆ Stockage de l'eau.

√ Les enjeux relevant d'autres politiques territoriales

- ◆ Le renouvellement des générations et la reprise des exploitations.
- ◆ Agrandissement des exploitations qui va nécessiter des apports de capitaux extérieurs.
- ◆ L'évolution de l'environnement juridique des exploitations.
- ◆ La modification de l'occupation de l'espace et notamment mise en culture des secteurs où il n'y a plus d'animaux et abandon des espaces les plus contraints.
- ◆ L'entretien des zones humides
- ◆ La restructuration du parcellaire agricole et la compensation des exploitations qui perdent du foncier.
- ◆ Mise en œuvre d'une politique foncière.
- ◆ Poursuite de l'évolution du cadre réglementaire, préservation des surfaces pâturables accessibles.
- ◆ Enjeu majeur de l'eau, en quantité et en qualité.
- ◆ Poursuite des actions de reconquête et maintien de la qualité de l'eau